

La Conférence

ANNÉE JUDICIAIRE 1999-2000 • N°1 • SEPTEMBRE-OCTOBRE 1999

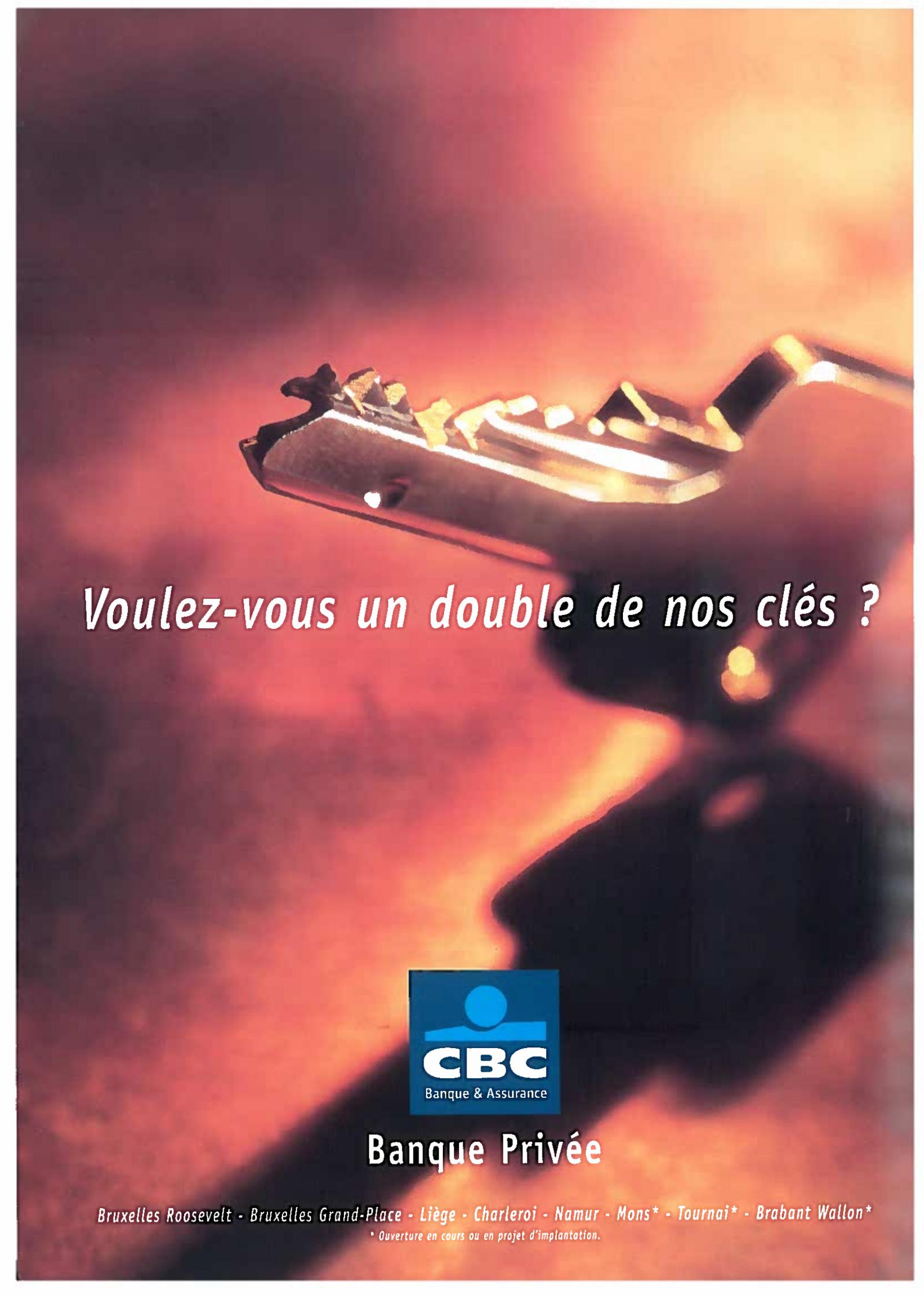
1



Bimestriel paraissant cinq fois par an - Administration de fermeture B.810 - Bureau de dépôt - Bruxelles X



LVB



Voulez-vous un double de nos clés ?



Banque Privée

Bruxelles Roosevelt - Bruxelles Grand-Place - Liège - Charleroi - Namur - Mons - Tournai* - Brabant Wallon**

** Ouverture en cours ou en projet d'implantation.*

LE BILLET DU BÂTONNIER

Pascal Vanderveeren, bâtonnier de l'Ordre



Le président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles m'a demandé de rédiger le traditionnel billet du bâtonnier.

C'est avec plaisir que je saisis cette occasion de vous souhaiter la bienvenue. Il ne s'agit guère de paroles de convenance. Bien au contraire, je recevrai dans les prochaines semaines tous les stagiaires qui viennent de prêter serment pour recueillir leurs premières impressions, écouter leurs critiques, mais aussi leurs suggestions.

Ces rencontres, au cours desquelles nous sommes une vingtaine, ont été parmi les expériences les plus heureuses de mon bâtonnat. La qualité de nos entretiens, l'imagination créatrice de nos jeunes confrères sont autant d'appoints dont le bâtonnier ne peut se passer.

Qu'il s'agisse de l'enseignement organisé par

le barreau, et qui permet la délivrance du certificat d'étude à la profession d'avocat, des relations entre les patrons et les stagiaires, ou du bureau de consultation et de défense, qui sera modifié sous peu, aucun de ces thèmes ne vous sera étranger, après quelques semaines de pratique.

Le bâtonnier est à votre disposition pour vous rencontrer. Dans notre profession, la solidarité n'est pas un objectif à atteindre, elle est une réalité de chaque jour.

La Conférence du jeune barreau multiplie ses activités dans le respect de ce même principe. Comme tant de confrères, j'ai eu autant de plaisir que d'intérêt à la fréquenter. Certains d'entre vous auront une activité judiciaire. D'autres seront moins souvent au palais et développeront une pratique de consultation. La Conférence est, par excellence, le lieu de rencontre des uns et des autres.

Vous vous y retrouverez à l'occasion de colloques et de mini-recyclages, dont l'importance ne cessera de croître, dès lors que nos barreaux se dirigent vers l'organisation d'une formation permanente.

Mais cessons d'être sérieux : d'autres activités, sportives, récréatives et culturelles vous attendent. C'est en les fréquentant que vous constaterez que la Conférence du jeune barreau est en définitive la Conférence de tout le barreau.

Vivez pleinement vos premières semaines d'activités professionnelles, et ne soyez pas inquiets : en optant pour le barreau, vous avez choisi la plus belle profession du monde.

C'est ce que le bâtonnier se dit, chaque matin, quand il arrive au palais.

Je vous prie d'agréer, mes chers confrères, l'expression de mes sentiments dévoués. ■

LES BILLETS DES DÉLÉGUÉS

LE BILAN.

Damien De Keyser

Il y a un an je vous faisais part de mes projets en tant que délégué des stagiaires ... Mon mandat étant terminé, l'heure est venue de dresser le bilan.

Mon objectif prioritaire a été de faciliter la vie quotidienne des stagiaires tant sur le plan des nombreuses démarches administratives que des obligations financières. J'espère y être parvenu, ne fût-ce que pour partie.

La première fonction du délégué des stagiaires est de siéger une fois par mois au sein de la commission du stage. Celle-ci a, sous la présidence ferme et efficace du dauphin, accompli un travail considérable tout au long de l'année judiciaire.

Avec l'appui des membres du carrefour des colonnes, divers projets ont été soumis à la commission du stage dont notamment la simplification des formalités à accomplir par les stagiaires lors de l'inscription au tableau de l'ordre.

Cette initiative a pu être présentée et défendue devant le conseil de l'Ordre qui l'a ensuite adoptée. Il s'agit non seulement d'une première mais également d'une réelle reconnaissance de notre travail par celui-ci. Désormais, les stagiaires ne devront plus établir la liste des dossiers pro deo qu'ils ont traités durant leur stage. De même, les formulaires à remplir par les stagiaires, maîtres de stage et chefs de colonnes seront modifiés afin de mieux évaluer le stagiaire et cerner les éventuels problèmes qui se posent durant le stage. En outre, les formulaires des maîtres de stage et chefs de colonnes devront désormais être remis dès que le stagiaire quitte son maître de stage ou aussitôt que le chef de colonne termine son mandat, sans plus attendre que le stagiaire soit arrivé au terme de son stage.

Par ailleurs une simplification des rapports de visa a été proposée mais elle devra attendre la mise en place du futur bureau d'aide juridique pour être adoptée.

L'organisation du bureau d'aide juridique, qui remplacera l'actuel bureau de consultation et de défense constituera pour, le nouveau délégué, un des grands défis de l'année qui vient.

Un rapport relatif aux démarches à accomplir pour obtenir l'assistance judiciaire d'un



avocat près la Cour de cassation a été également établi. Ainsi, il ne sera plus nécessaire de motiver la demande d'assistance judiciaire par le développement des moyens de cassation à faire valoir, ce qui ne relevait manifestement pas de la compétence d'un avocat stagiaire.

Quant au carrefour des colonnes, j'ai pu compter sur l'aide de plusieurs de ses membres, que je remercie, non seulement pour la rédaction de divers rapports mais également pour avoir contribué à l'amélioration du fonctionnement de ce carrefour.

Celui-ci sera constitué sous la forme d'une a.s.b.l. dont nous avons déjà rédigé les statuts. Il ne s'agit pas d'une simple question de formalisme mais d'accroître sa légitimité et de lui permettre d'organiser dans un cadre légal ses activités actuelles, telle la nuit des stagiaires mais aussi futures, comme la création d'un fonds d'aide aux stagiaires.

Ce fonds aura pour objet d'octroyer un prêt sans intérêt aux stagiaires qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants leur permettant de faire face aux dépenses (plus de 50.000 francs) qu'entraîne leur inscription au barreau (frais d'inscription, cotisations à l'ordre et sociales, cours capa,...)

Ce montant devra être remboursé au plus tard à la fin du stage ou lorsque le stagiaire quitte le barreau.

Un comité d'attribution des aides sera constitué et comprendra un membre du conseil de l'ordre, un membre du Jeune barreau et le délégué des stagiaires.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour remercier la Conférence du Jeune Barreau et plus précisément son ex-présidente, Me

Geneviève Tassin, pour le soutien et l'aide efficace qu'elle nous a apportés tout au long de l'année judiciaire.

La rétrocession de sa part des bénéfices générés par la nuit des stagiaires ainsi que l'organisation d'une vente aux enchères conduite à l'arrachée par Me Emmanuel Cornu (y a-t-il eu vice de consentement ou violence morale ?) lors de la revue de fin d'année, nous a permis d'augmenter les montants disponibles pour la constitution du fonds.

Il faut admettre qu'en une année, il n'est malheureusement pas possible de mener à bien tous ces projets. Il serait par conséquent souhaitable que la durée du mandat du délégué des stagiaires soit prolongée d'un an afin qu'elle corresponde à celle du dauphin avec lequel il siège à la commission du stage. Cela permettrait de poursuivre et de mener à bien le travail entrepris durant la première année.

Ainsi, nous n'avons pu revoir le fonctionnement des élections des représentants des colonnes en raison de l'incertitude quant à l'évolution du bureau d'aide juridique. De même, les réunions de colonne ne sont pas encore le relais permettant de transmettre aux stagiaires les informations qui les concernent.

Enfin, trop peu de stagiaires s'adressent encore à leur délégué lorsqu'ils rencontrent l'une ou l'autre difficulté durant leur stage alors que, dans la plupart des cas, leur problème peut se résoudre rapidement et facilement.

En conclusion cette année passionnante m'a permis de rencontrer et d'apprécier de nombreux confrères, débutants ou chevronnés, et de mieux appréhender les rouages du barreau. Ce fut également une excellente école de gestion et de négociation. Je puis, à cet égard, vous assurer que votre délégué a été écouté par les autorités de l'ordre et bien souvent entendu.

Le rôle du délégué des stagiaires est important, mon vœu est qu'à l'avenir les candidats se présentent bien plus nombreux que par le passé de sorte que l'unique candidat ne soit plus élu "par défaut". ■

LES BILLETTS DES DÉLÉGUÉS LES PERSPECTIVES.

Laurent Verbraken

Chaque année, le nouveau délégué des stagiaires, fraîchement élu par ses pairs, rappelle dans un court article ses prérogatives, ainsi que celles du carrefour des colonnes.

Il me revient cette année de perpétuer la tradition.

Officiellement, le rôle du délégué des stagiaires est de représenter les stagiaires au sein de la commission du stage. Cette commission est présidée par le dauphin de l'Ordre et est composée du président et du président adjoint du bureau de consultation et de défense, du directeur des cours de formation professionnelle, du vice-président du Jeune Barreau, d'un chef de colonne désigné par le bâtonnier et du délégué des stagiaires.

Elle se réunit une fois par mois.

Elle a pour objet l'accueil des stagiaires, la vérification et l'évaluation de l'accomplissement par eux des obligations du stage, et l'élaboration de toutes recommandations utiles, générales ou particulières, à faire aux autorités de l'Ordre concernant le stage.

La commission du stage instruit les différends nés entre les patrons et les stagiaires, examine la conformité des contrats de stage au modèle arrêté par le conseil de l'Ordre, donne son avis au conseil de l'Ordre en vue de modifier le règlement du stage,...

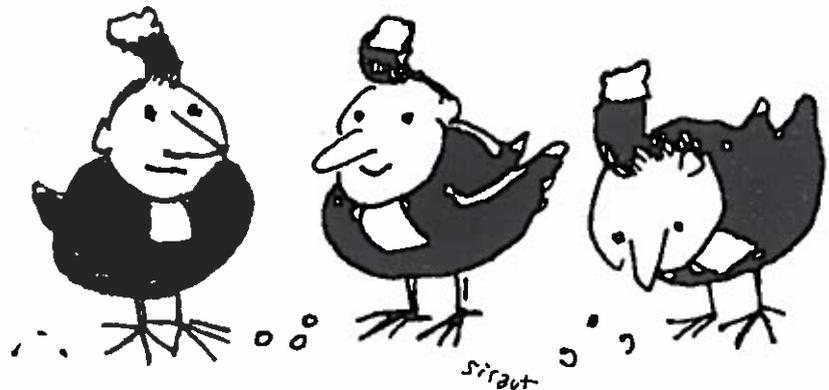
Trop de stagiaires ignorent jusqu'à l'existence de la commission du stage et du délégué des stagiaires et subissent des situations inacceptables sans savoir qu'il existe des moyens de les dénoncer.

Croyez bien que je serai à votre entière disposition, durant toute cette année, pour conférer de tout problème que vous pourriez rencontrer dans le cadre de votre stage et pour le soumettre, le cas échéant, à la commission du stage.

Outre sa participation à la commission du stage, le délégué des stagiaires est également président du carrefour des colonnes.

Tout en constituant une structure informelle, le carrefour des colonnes est l'assemblée représentative des stagiaires. Il est composé d'un représentant par colonne.

Poursuivant l'excellent travail entrepris par mon prédécesseur, Me Damien De Keyser, je m'attacherai cette année à renforcer la légiti-



mité du carrefour, notamment en le dotant de statuts et en formalisant son fonctionnement. J'espère ainsi faire du carrefour des colonnes un interlocuteur crédible, et renforcer les relations existantes notamment avec les autorités de l'Ordre, la Conférence du Jeune Barreau et la Permanentie van de stagiaires, correspondant néerlandophone du carrefour. Pour le reste, et sans vouloir entrer dans les détails, les lignes directrices de cette année judiciaire 1999-2000 seront les suivantes : prise en compte du point de vue des stagiaires au moment de la mise en place du bureau d'aide juridique (B.A.J.), création d'un fonds d'aide aux stagiaires, amélioration du fonctionnement des colonnes spécialisées, organisation d'activités pour les stagiaires et notamment de la 6ème Nuit des stagiaires, réflexion sur la formation permanente,...

Sur ce dernier point, je vous signale l'existence de l'a.s.b.l. Video et Formation du barreau de Bruxelles qui organise chaque année des séminaires de communication et de négociation destinés en particulier aux stagiaires.

Le prix de ces séminaires est particulièrement intéressant grâce à l'intervention de l'Ordre dans les frais de formation et d'hébergement. Vous serez informés en temps utile des modalités d'inscription.

De même, la commission université palais (C.U.P) organise tout au long de l'année des séminaires de recyclage d'un grand intérêt mais qui sont, pour des raisons obscures, largement houdés par les stagiaires. Peut-être faudrait-il, comme certains le proposent, organiser plus d'activités pour les stagiaires. Ce ne sont pas les idées qui manquent, enco-

re faudrait-il que les projets suscitent un véritable intérêt. Cet intérêt pourrait s'illustrer par une participation aux activités et aux réunions du carrefour des colonnes.

Plusieurs de nos confrères sont venus me trouver, motivés sans doute par la réussite de la "5ème nuit des stagiaires" pour me demander d'organiser plus d'activités pour les stagiaires. J'invite tous ceux qui auraient des idées à m'en faire part et à les concrétiser en prenant une part active dans le carrefour des colonnes.

Dès le mois de septembre, ma première démarche en tant que délégué des stagiaires sera l'organisation d'une enquête, portant sur différentes questions intéressant les stagiaires, comme le fonctionnement futur du nouveau B.A.J, le respect par les patrons du modèle de contrat arrêté par l'Ordre, la qualité des cours capa, etc.

Je vous invite vivement à répondre à ce questionnaire qui vous sera remis lors des réunions de colonne. Il me permettra de prendre en compte vos souhaits, difficultés, points de vue ...

On entend trop souvent dire que les stagiaires se désintéressent du barreau...

A nous de prouver le contraire !

Chelton Hotel
Brussels ****

100 m from EEC
50 rooms and flats
bar
Conference room
Free underground parking

Rue Veronèse 48
B-1000 Bruxelles
Tel. : 02/735 20 32 • Fax : 02/735 07 66

VOYAGES D'ABYSSINIE EN ETHIOPIE

Orchidée

Lauteur du récit de "Voyages d'Abyssinie en Ethiopie" connaît-il son bonheur d'avoir effectué trois séjours en Ethiopie qui lui ont ainsi permis de parcourir ce fascinant pays du Nord au Sud et d'Est en Ouest?

Pierre Etienne de Fays est incontestablement un voyageur aguerri qui vous laisse entrevoir, dans un style rapide et concis, les extraordinaires diversités de ce pays tant dans ses populations, ses religions et ses coutumes que dans sa géographie, sa faune et sa flore.

Je devine que la concision de l'écriture est précisément la marque de cette émotion indicible et de cette humilité ressentie lorsque, Européens nautés que nous sommes, gâtés par cette société occidentale de luxe et de frivolité, l'on se trouve confronté à ces éleveurs qui font paître leur maigres troupeaux avec pour seul bagage un petite tabouret appui-tête façonné de leurs mains et un bâton de bois pour rythmer leurs pas au travers des quelques épineux tout empoussiérés de sable, de ces femmes qui à genoux sur le sol, moulent la poignée de grains de sorgho entre deux pierres plates et veillent à n'en perdre aucun, de ces peuplades Dassanesh qui n'ont pour seul maison qu'une hutte de branchage recouverte de quelques peaux de chèvre laquelle abrite, sur quelques six mètres carrés, la cuisine, l'étable et la chambre familiale.

Un des premiers dépassements que l'auteur nous donne à connaître est la fête de l'Imkat par laquelle les Ethiopiens célèbrent le baptême de Jésus dans les eaux du Jourdain, avec ses prêtres parés de costumes chatoyant de fils d'or et d'argent, leurs ombrelles multicolores et leurs bâtons de procession surmontés de croix d'argent, de bronze ou de laiton et dont certaines datent du 17^{ème} siècle.

J'ai, pour ma part, assisté à la célébration du Timkat à Addis Abeba mais la description que nous donne l'auteur de ce même événement vécu à Gondar laisse deviner toute l'émotion surgissant de ces églises creusées dans la roche, envahies par la foule qui au fur et à mesure qu'elle grossit devient, il est vrai, quelque peu oppressante.

Je n'ai eu le bonheur que de séjourner trois semaines en Ethiopie, pour aller à la rencontre des peuplades du Sud, à la frontière Kenyane, dans la vallée de l'Omo.

L'auteur me pardonnera donc de m'être plus attachée à son récit de voyage dans le sud parce que j'y retrouvais la Kenyan road longeant les lacs Ziway, Langano, Shala, Awasa, Abaya et Chamo qui offrent un refuge d'hiver pour nos oiseaux dans cette grande faille de l'ouest africain qu'est la vallée du Rift, j'y retrouvais les hôtels Bekelé Molla où les ressorts tordus des sommiers tiennent lieu de matelas et où les pommes de douches cassées tiennent lieu de refuges aux scorpions. Je revoyais aussi ces tombes musulmanes qui, telles des bornes d'autoroutes, jalonnent la Kenyan road, avec leurs peintures naïves retraçant les grands moments du défunt et son état de fortune : avait-il des boeufs, un cheval, a-t-il tué un tigre ou un éléphant...? Tous représentés sur les parois du petit mausolée.

J'y retrouvais enfin le cahot des pistes du sud et leurs ornières, j'y revivais les innombrables pannes de véhicule et les attentes interminables, j'y sentais le sable collé à la peau du visage et cette grande fatigue assoiffée des fins de journée.

Pierre-Etienne de Fays part alors à la rencontre des guerriers Boranas et des agriculteurs Konsos, dans la région d'Arba Minch, dernière "grande ville" sur la voie du sud après avoir quitté la Kenyan road.

Il découvre avec curiosité leurs villages qui, cernés d'une enceinte, nous feraient penser à un club méditerranée avec ses huttes ayant chacune une fonction déterminée: la maison familiale pour l'une, la cuisine pour une autre, l'étable pour une troisième, la grange



à provisions, la salle d'accouchement des femmes et enfin la hutte communautaire destinée aux manifestations festives et à la réception des invités. En dehors de l'enceinte, les statues Waga représentant les héros défunts du village avec leur famille et censées protéger le village du mauvais sort, statues que les rabatteurs des marchands d'Addis Abeba n'hésitent cependant plus à dérober pour être vendues, malgré l'interdiction légale de sortie du pays, aux touristes européens.

Konso, dernière bourgade avant les pistes arides du grand sud et la rencontre de ses tribus Hammars, à la fois éleveurs de troupeaux qu'ils conduisent à la rivière Omo, seul point d'eau pour les abreuver mais aussi habiles artisans travaillant le fer, le cuivre et l'étain. Les femmes parées d'une multitude de bracelets aux bras et aux mollets, arborant des ceintures de cauris, ces petits coquillages de la Mer rouge qui servaient autrefois de monnaie. Ces femmes grandes et coquettes, dont la mise en pli des cheveux oints de beurre rance et de boue colorée rendrait rêver le coiffeur Alexandre, portent aussi

sur le dos les marques de scarifications et flagellations endurées comme gages d'amour et de courage offerts à l'élu de leur cœur.

Et ces hommes Hammars et Karos portant fièrement en bandoulière la kalashnikov qui a remplacé la lance traditionnelle, cartoucière ceinturée autour des reins et dont la coiffure reçoit autant de soins que celle des femmes: crâne rasé à l'avant, cheveux enduits d'argile peint à l'arrière et agrémentés d'un petit "porte plumes". Mais aussi, hélas, la photo, quasiment exigée avec paiement de quelques birrs qui leur permettront d'acheter les munitions via la filière soudanaise ou somalienne.

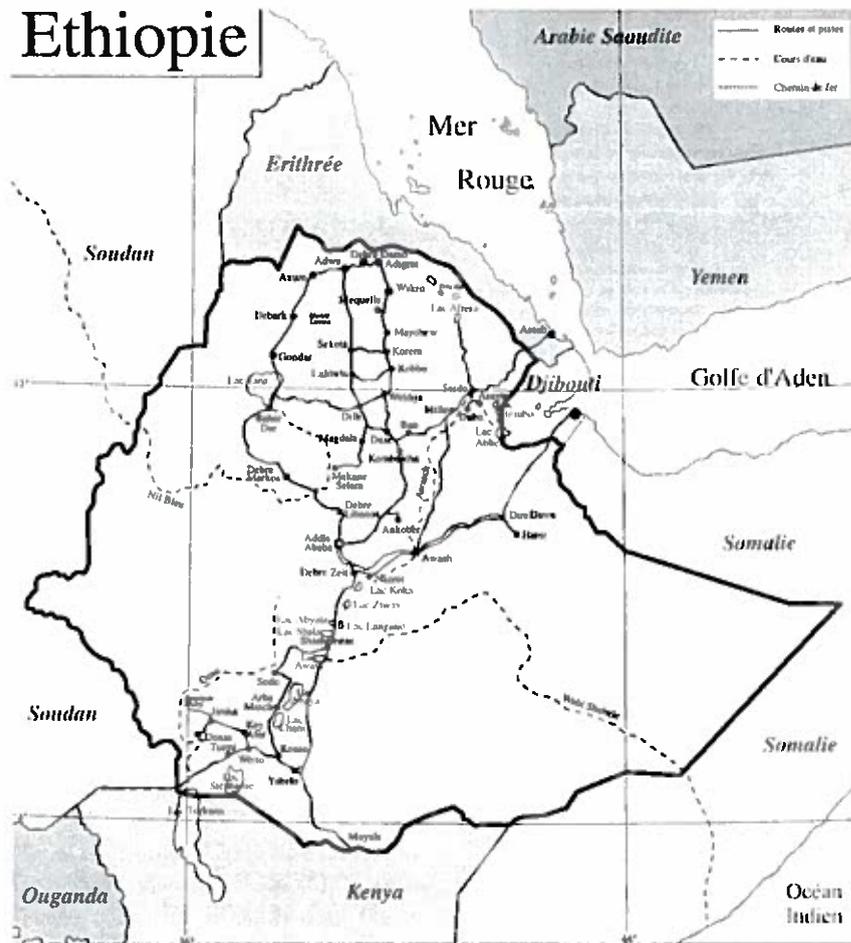
Extraordinaire irruption de la modernité parmi ces peuples fiers et farouches dont certains n'ont même jamais vu un livre...

Comme Pierre-Etienne de Fays, je garde un souvenir ébloui du marché de Dimeka, de sa foule souriante et bruyante des bavardages de ceux qui sont contents de s'y retrouver chaque semaine après avoir, pour certains, parcouru à pieds quelques dizaines de kilomètres pour s'y rendre, de ses étals modestes où une femme offre en vente ses quatre oeufs, une autre quelques gobelets de lait emporté dans unealebasse délicatement ciselée de motifs abstraits que ne renierait pas Mondrian ou encore une troisième arborant une parure surprenante confectionnée de quelques épingles de sûreté abandonnées sans doute par un touriste.

Et enfin, la traversée du parc Mago pour aller à la rencontre des Mursis, réputés pour être l'ethnie la plus valeureuse de la vallée de l'Omo et qui a dû affronter les razzias des tribus Nyangatom venues de l'autre rive. C'est là que vivent les femmes "à plateaux" parées de ces labrets de terre cuite ou de bois atteignant parfois quinze centimètres de diamètre et insérés dans la lèvre inférieure et dans le lobe des oreilles.

La rumeur rapporte que cette coutume du port du labret daterait de l'époque de l'esclavagisme où les hommes imposèrent ce traitement "d'enlaidissement" pour éviter

Ethiopie



aux femmes d'être enmenées en esclavage... La rumeur d'aujourd'hui veut que ces labrets soient la marque du rang social de la femme...

Je n'ai pas été à Harrar, "ville de l'Islam... où Rimbaud vécut à la fin du siècle dernier, délaissant les Illuminations pour s'adonner au commerce et au trafic d'armes".

L'auteur nous la dépeint comme une "ville de contrastes, cité industrielle, cité des guerriers et des bien portants, quatrième ville sainte de l'Islam et ville secrète interdite aux non musulmans jusqu'en 1860" et la description qu'il fait de ses murailles et de ses ruelles en pente nous invite à la parcourir.

Je n'ai pas non plus été dans le désert

Danakil des Afars ni vu les églises de Lalibela ni les obélisques d'Axum.

Le récit de Pierre-Etienne de Fays aura certainement conforté mon souhait de les découvrir et de retrouver ce pays d'Ethiopie profondément attachant pour lequel, avec Jean Marie Quémener, je forme le vœu que ses "dernières tribus primitives d'Afrique... après avoir survécu au climat, aux épidémies, aux famines et à la colonisation, ne soient pas broyées par la marche en avant du tourisme".

C'est, sans doute exprimé en filigrane, également le vœu le plus cher de Pierre-Etienne de Fays.

1 J-M Quémener, "A la rencontre des dernières tribus du paradis perdu", Le Figaro Magazine, 7 décembre 1996.

Voir palas littéraire et artistique du 9 novembre 1999, Page n° 34

HONNEUR À LA ROBE LOUIS BRAFFORT OU LE DESTIN EXTRAORDINAIRE D'UN HÉROS ORDINAIRE

Jean Cruyplants

La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles entreprend cette année de publier une série d'articles évoquant les confrères qui ont professionnellement marqué l'histoire de notre barreau. Intitulée "Honneur à la robe !", la série devait impérativement commencer par la figure glorieuse du bâtonnier Braffort qui incarne la rigueur morale face à l'occupant nazi.

Lil faudrait tout le talent de Jean Anouilh pour évoquer comme elle le mérite la figure de Louis Braffort. L'auteur d'Antigone maîtrise en effet comme nul autre l'art de nous rendre proches les héros du passé : il fait ressortir les couleurs éclatantes de leur histoire sur fond pastel de leur humanité familière. Or si l'on veut dresser de ce bâtonnier hors du commun un portrait qui aurait pu lui plaire, il s'impose de témoigner sans emphase de la cohérence de cet homme dont la simplicité n'était pas la moindre des vertus. C'est le contraste entre les différentes facettes du personnage qui fait l'émouvante grandeur de Braffort : sa conduite opiniâtre de bâtonnier martyr d'une part, ses qualités d'homme modeste, chaleureux, un peu secret d'autre part. Force est de constater que la reconnaissance solennelle des mérites de l'homme public a quelque peu éclipsé les vertus de l'homme lui-même. Il serait cependant regrettable que le caractère extraordinaire de son destin plonge dans l'ombre les facettes ordinaires de la personnalité de notre héros.

Le bâtonnier de la guerre

Le 24 août 1994, à la croisée de deux chemins de campagne, au milieu des champs, les deux bâtonniers de Bruxelles, Maître Pierre Legros et Maître Erik Carre prennent la parole devant une cinquantaine de leurs confrères. Ils sont réunis à Wambeek, au pied du Mémorial Louis Braffort : une émouvante chapelle de pierre surmontée d'une croix et contenant une statue de Saint-Louis en marbre blanc.

Les bâtonniers rappellent qu'en cet endroit, cinquante ans plus tôt, jour pour jour, à l'aube, le bâtonnier en exercice du barreau de Bruxelles, Maître Louis Braffort, a été lâchement exécuté.

Il est difficile de réaliser aujourd'hui à quel point le culte du bâtonnier Braffort fut



intense dans les années qui suivirent immédiatement la guerre. Plusieurs cérémonies furent organisées en hommage à sa mémoire, un Mémorial fut érigé à Wambeek, la

salle du Conseil de l'Ordre fut dénommée salle Louis Braffort et la rue où il demeurait rebaptisée rue bâtonnier Louis Braffort.

Alors que les nouvelles en provenance de France laissent espérer une libération prochaine de la Belgique, c'est le 22 août 1944 que le bâtonnier Braffort est appréhendé à son domicile par trois individus sinistres, membres des milices rexistes. A son épouse qui tente de s'interposer, il adresse ces derniers mots : "Allons, dis-moi au revoir... et sois courageuse".

Il est séquestré pendant deux jours place Roupppe, à la Centrale rexiste. Ses proches vivent dans l'angoisse et dans l'incertitude. L'un de ses jeunes stagiaires, Maître Victor Claes, se rend bravement à la Centrale pour proposer une rançon d'un million de francs dont le principe est accepté. Les autorités allemandes, alertées par de hautes personnalités, feignent de tout ignorer : elles promettent leur intervention.

Le 24 août, vers 1 heure du matin, les assassins emmènent cependant leur prisonnier hors de la ville, dans une limousine noire qui emprunte un chemin vicinal vers Wambeek. Les villageois perçoivent ensuite une rafale de quatre détonations. A l'aube,

"Jusqu'au bout, il se dressa contre la violation des droits et contre les persécutions abominables..."

" Il était le chef d'un Ordre qui ne s'est jamais incliné devant la tyrannie quelle qu'elle soit, quelle vienne de l'intérieur ou de l'extérieur.

" Il était le chef d'un Ordre qui a le culte de l'indépendance et dont l'indépendance même est pour chaque citoyen, comme le disait le grand Berryer, un rempart contre les colères et les violences du pouvoir.

" Il fut le digne chef de cet Ordre dont les traditions lui imprégnaient les moelles et jusqu'au bout il se dressa contre la violation des droits et contre les persécutions abominables qui accablaient nos concitoyens.

" Dois-je rappeler devant vous, Messieurs, avec quelle méthode implacable, avec quelle fermeté, avec quelle dignité et avec quels arguments juridiques péremptoires, à chaque violence de l'occupant, il opposa au nom de cette grande force morale qu'est le Barreau, sa protestation, avec quel courage il combattit le travail obligatoire, les déportations, et aussi la persécution inhumaine des Israélites.

" Grand citoyen entre les grands serviteurs du pays, il entraînait ainsi dans l'histoire de Belgique – mais il marchait à la mort. "

(Extrait de la plaidoirie prononcée par le bâtonnier de l'Ordre, Me J.J. Renkin, au procès des assassins du bâtonnier BRAFFORT).

"ils découvrent le corps du bâtonnier, baignant dans le sang au bord de la route, la face contre le sol, le menton appuyé sur les mains jointes, un chapelet enroulé autour du poignet droit".

A l'issue de la guerre, les assassins sont rapidement identifiés et arrêtés. Le bâtonnier Renkin se constitue pour l'Ordre et prononce une plaidoirie dont nous avons extrait quelques passages. Ils seront condamnés à mort, puis exécutés.

Élu en 1939 bâtonnier de l'Ordre, Louis Braffort prononce le 4 juillet un discours de prise en charge marqué par l'inquiétude. Dès septembre 1940, il montre une détermination inflexible et proteste en toute occasion contre les menaces et les atteintes aux droits fondamentaux de la population et du barreau. Entre 1940 et 1944, comme le rappelle le bâtonnier Legros dans le discours prononcé pour le cinquantième anniversaire de sa disparition, il émet plus de vingt-cinq protestations.

Chacun de ces textes mérite d'être lu mais nous ne pouvons tous les citer. Lorsqu'en 1942, des avocats du barreau de Bruxelles sont arrêtés parce qu'ils ont invoqué l'illégalité de certains arrêtés pris par les secrétaires généraux, le bâtonnier Braffort écrit au Général Baron von Falkenhausen : *"L'arrestation des avocats précités met en cause l'indépendance des avocats en général. L'indépendance est le premier titre de noblesse de l'avocat. Aucun intérêt, aucune puissance*



ne pourront le faire consentir à en abdiquer une parcelle. Elle constitue de même la raison d'être de sa fonction. Le pouvoir judiciaire ne peut exercer sa haute mission sociale sans le concours d'avocats indépendants, n'obéissant qu'à leur conscience – L'indépendance de l'avocat comporte fondamentalement cette "liberté juridique" complète lui permettant d'invoquer toutes les lois en vigueur, de soutenir toutes les thèses répondant à sa propre conviction et d'assurer ainsi, notamment, la précision et la certitude du droit. Attendre des avocats belges qu'ils cessent d'être indépendants, ce serait leur demander de cesser d'être eux-mêmes".

Le 1er novembre 1943, le bâtonnier fait afficher à la bibliothèque et au vestiaire des avocats la liste des membres du barreau disparus, tant pendant la guerre de 14-18 que pendant la campagne de 1940 ainsi que dans les camps de prisonniers ou de concentration. Lorsqu'un groupe de collaborateurs profane le Mémorial en vociférant des menaces de mort visant le bâtonnier, il va néanmoins en personne apposer de nouveaux placards.

Il est impressionnant de relever que s'il s'insurge auprès des occupants chaque fois que son devoir le lui impose, il n'en dit rien publiquement et il exige le silence de ceux

"Si je ne continue pas à être le bâtonnier, c'est mon remplaçant qui sera visé"

"Maintenant nous entrons, les lèvres serrées, dans le petit bureau sombre de sa maison de la rue Gérard, où il écrit au gouverneur allemand de nos provinces tant de protestations dont la fierté traduisait doublement nos révoltes. Une dentelle blanche recouvre sa table comme un voile d'autel. Son portrait y est debout qu'une main de jeune fille, chaque jour, vient refleurir en tremblant. C'est là que se reporte ma pensée tandis que je vais refaire, presque mot pour mot parfois, la relation navrante de la mort glorieuse du bâtonnier Braffort telle que Maître Jean Thévenet, secrétaire de notre Ordre, me le confia un dimanche d'automne, dans la vérité sensible d'un filial témoignage.

"Depuis longtemps le bâtonnier Braffort savait que des menaces rôdaient autour de sa demeure. Quand survint le dimanche 20 août, et comme l'on connaissait l'odieuse pratique des représailles les plus lâches, les appréhensions se sont précisées. Et sans doute il fit le propos, après

nous avoir souvent recommandé la circonspection, d'user lui-même dorénavant de quelque prudence. Mais il avait dit : "Si je ne continue pas à être le bâtonnier, c'est mon remplaçant qui sera visé". Et ces mots justifient sa présence chez lui à l'heure du crime bien que l'avant-veille, un dessinateur inconnu ait été surpris faisant les croquis de sa demeure. A 7 heures 15 du soir, le 22 août, il écoute dans son salon les nouvelles heureuses que lui apporte la radio et Madame Braffort put voir la confiance qui éclairait son visage. Les assassins sonnèrent alors à sa porte et forcèrent l'entrée. Ils sont trois qui, le trouvant debout dans le salon, exhibent des cartes d'identification et lui disent : "Vous êtes le bâtonnier Braffort, suivez-nous. Police allemande".

(Extrait du discours prononcé par le Président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Me Ch. Van Reepinghen, à l'assemblée commémorative du 28 octobre 1944).

LOUIS BRAFFORT OU LE DESTIN EXTRAORDINAIRE D'UN HÉROS ORDINAIRE

Suite de la page 11

Grâce à lui, le barreau de Bruxelles est cité en exemple de résistance à l'antisémitisme

Notre Barreau doit à Braffort d'être cité en exemple par Robert Badinter en comparaison de barreaux qui acceptèrent l'exclusion des avocats juifs "sans protestation ni difficulté" : " Le 28 octobre 1940, les autorités d'occupation en Belgique prennent une ordonnance définissant la notion de "Juif" selon la loi allemande, prescrivant l'enregistrement des Juifs et ordonnant leur exclusion de certaines professions, notamment de la magistrature et du barreau belges. Le 19 novembre 1940, le premier Président de la Cour de Cassation, Jamar, le procureur général près de la Cour de Cassation, Gesche, conjointement avec le bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Bruxelles, Maître Braffort, adressent une protestation au général von Falkenhausen, commandant en chef de l'Administration militaire allemande : " Les ordonnances du 28 octobre 1940 concernant le statut des Juifs en Belgique ont profondément ému le monde judiciaire (...). Les ordonnances sont l'application en Belgique de mesures en opposition avec les principes de notre droit constitutionnel et de nos lois (...). Il n'apparaît pas que, dans l'administration de la Justice, la présence d'Israélites ait été de nature à troubler l'ordre et la vie publics (...). L'ordonnance, en excluant les magistrats juifs de la magistrature, est en opposition avec les articles 6, 8, 14 de la Constitution. Quant aux avocats, ils ne peuvent être rayés du tableau de leur Ordre que par voie disciplinaire ...

" Le Conseil de l'Ordre des avocats du barreau de Bruxelles décide en conséquence de ne plus publier le Tableau des avocats, afin d'éviter l'application de l'ordonnance allemande. Si les avocats juifs n'en doivent pas moins, à titre individuel, se soumettre à cette ordonnance, au moins le Conseil a-t-il protesté contre elle et refusé de participer à son exécution."

(Extrait du livre de Robert Badinter : Un antisémitisme ordinaire – Vichy et les avocats juifs 1940-1944).

qui sont au courant. Certains le critiquent, l'accusent de faiblesse. A ceux qui lui suggèrent alors de se défendre en rendant ses protestations publiques, il répond qu'aussi longtemps qu'il croit pouvoir atteindre efficacement son but par une lutte serrée mais sans éclat, il s'imposera le devoir du silence. Plus émouvant encore : à l'été 1944, il sait que ses jours sont en danger. Des personnalités, des avocats résistants sont assassinés. Il reçoit des messages alarmants, ses proches le supplient de renoncer au bâtonnat ou à tout le moins de disparaître momentanément. Or, tous les témoignages concordent : "A ceux qui le mettent en garde, au Conseil de l'Ordre, à ses proches, il répond inmanquablement : si je me cache, celui qui me remplacera courra les risques à ma place !".

Un homme aux multiples facettes

L'homme qui connut cet extraordinaire destin était complexe pour ne pas dire étrange. Il était perçu par certains de ses confrères comme sensible, rêveur, voire mélancolique.

Au vrai, la personnalité du bâtonnier Braffort dérouterait ses proches. Son collaborateur, Maître Henri Georges, écrit de lui qu'il avait à la fois le don de l'éloquence et le goût du silence. De fait, il parlait peu et le souvenir le plus puissant qu'ont gardé de lui ses collaborateurs, est peut être celui de son silence ...

S'il a défendu avec éclat de grandes causes, il fallait manifestement qu'il forçât une nature réservée. Henri Georges décrit ainsi l'avocat : " Le début de sa plaidoirie était souvent timide, trop humble, hésitant. Il la commençait sans lever les yeux. Son indécision nous frappait, particulièrement dans ses dernières affaires. Le bâtonnier de Bruxelles, dont la parole était attendue, hésitait, eût-on cru, à se présenter à la barre. Il avait des attitudes qui n'étaient qu'à lui et que ses confrères ne s'expliquaient pas. Au lieu d'occuper la place réservée au plaideur, on s'étonnait de le voir, parfois, parler de l'extrémité de la barre, comme s'il n'osait affronter le siège".

De 1905 à 1910, Louis Braffort avait pour-

suivi des études brillantes à l'Université Catholique de Louvain, remportant chaque année la plus grande distinction, après avoir annoncé qu'il ne serait pas prêt pour présenter la première session. Il prêta le serment d'avocat en 1910, défendit les patriotes pendant la grande guerre et fut nommé professeur ordinaire de droit pénal à l'Université de Louvain dès 1919. Il fonda l'École spéciale des sciences criminelles en 1929.

Il était partagé entre son sens des réalités, ses qualités terribles de gaumais – il est né le 14 août 1886 à Villers-Sur-Semois, tout près de Virton – et sa sensibilité de rêveur. Même s'il apportait le soin le plus extrême à étudier ses dossiers, s'il envisageait toutes les théories et tous les systèmes de défense et s'il recherchait le mot à la fois expressif et prudent pour chacun de ses écrits, il était par ailleurs distrait. Ses amis et stagiaires relèvent qu'il n'avait pas la notion du temps et qu'il était toujours surpris autant par l'heure et par les jours qui passaient que par la fin de l'année, qui survenait sans qu'il ait pu mettre ses projets à exécution.

Il était porté par une vraie vocation à défendre, surtout les humbles, de préférence au pénal. Il disait " Notre honneur est de plaider pour n'importe qui, contre n'importe qui, devant n'importe qui et surtout pour les faibles contre les puissants ". Aussi se laissait-il proprement envahir par des justiciables qui abusaient de son temps et de sa compassion. Ecrasé de travail, il réagissait, se promettait d'être plus rigoureux et de se défendre. Mais, comme le souligne Stan Dotremont, il était désarmé devant la douleur ou la misère et seulement capable de défendre les autres.

Opiniâtre et assidu au travail, il menait une vie austère et ce n'est que durant de courtes vacances qu'il s'abandonnait aux joies simples de l'existence. Au volant de sa voiture, le taciturne se faisait enjoué et choisissait avec soin les itinéraires, les hôtels, les menus et les vins.

Enfin, la rigueur morale implacable dont il était habité le poussait au scrupule. " Il n'agissait pas comme la plupart des hommes. Il mettait des points d'interrogation partout (H. Georges, op. cit., p. 70)". Ainsi pouvait-il, en

diverses circonstances, paraître hésitant. Il balançait longuement entre de multiples éventualités, recommençait des lettres qui semblaient anodines. Mais lorsque sa détermination était prise, il agissait avec résolution.

Telle était la nature complexe d'un homme caractérisé par "la désapprobation légèrement ironique dont il accueillait la moindre exagération de la pensée ou du langage". "Même

avec ses familiers. Monsieur Braffort demeurait secret. Sur ses lèvres un fin sourire, souvent, remplaçait la parole". Il n'aurait pas apprécié un hommage qui ne prenne en compte les contrastes attachants de sa personnalité, marqués jusque dans son visage : "Au premier contact, émanait de Maître Braffort une impression de robustesse, de solidité terrienne : une structure ramassée, concentrée, des mains puissantes, un peu mal-

adroites dans les petites choses, la tête large, au front élevé, une bouche ferme soutenue par un menton d'orateur, le teint coloré (avant la pâleur des graves soucis et des grandes fatigues) d'un chasseur ardennais. Sous les cheveux demeurés noirs, légèrement ondulés et bouffant aux tempes – une chevelure d'esthète – luisaient deux yeux très beaux, d'un bleu sombre, deux yeux à la fois tendres et fiers, ironiques et doux ..."

Sources

- Jean Thévenet, Hommage au bâtonnier Louis Braffort, Journal des Tribunaux, 1944, p. 2.
- S. Sasserath, In Memoriam Louis Braffort, Revue du Droit Pénal et de Criminologie, 1940, p. 364.
- Jean Thévenet, Le Procès des Assassins du bâtonnier Braffort, Journal des Tribunaux, 1947, p. 288.
- Jean Thévenet, L'inauguration du Mémorial Louis Braffort à Wambecq, Journal des Tribunaux, 1947, p. 483.
- Stan Dotremont, Edouard Ned, Paul Veldekens. Dr. Etienne De Greef, Henri Georges, Thomas Braun, Jean Thévenet : Le bâtonnier Louis Braffort, Défenseur et Martyr des Libertés Spirituelles, Larcier, 1947.
- Marie-Thérèse Cuveliez : L'inauguration du Mémorial aux Héros du Barreau de Bruxelles, Journal des Tribunaux, 1952, p. 409.
- P. Henry, Grands avocats de Belgique, Edition J.M. Coller, 1984.
- Il y a cinquante ans le bâtonnier Louis Braffort, Journal des Tribunaux, 1994, p. 602.
- Philippe Toussaint : La vie est là, simple et tranquille ..., Journal des Procès, 1994, n° 265, p. 10.
- Robert Badinter, Un Antisémisme Ordinaire, Vichy et les avocats juifs (1940-1944), Fayard, 1997. Documentation rassemblée avec le concours de Me Thierry Bontinck.

LE SPÉCIALISTE DU REGISTRE POUR PROFESSIONS LIBÉRALES



**TOUTE LA PAPETERIE ET
FOURNITURE DE BUREAU**

**Livraison à domicile
Catalogue sur demande**



Papeterie - Papierhandel

**4 ch. de Charleroi - 1060 Bruxelles
(place Stéphanie)**

Tél.: (02) 544 19 53 - Fax : (02) 544 19 64

**Software
Training Center**

**PHM
COMPUTING**

DOS - OS2
MACINTOSH - MS WINDOWS
UNIX - AS 400

Français, Néerlandais et Anglais
A Anvers, Bruxelles, Gand,
Liège, Lille, Mouscron

Renseignements et inscriptions
02/374.12.29

CICERO LawPack 2000

Quinze ans après, les concepteurs de CICERO ont décidé de relever un nouveau défi : développer un tout nouveau programme pour la gestion d'un bureau d'avocat. Et ils n'ont pas ménagé leurs efforts puisque presque TOUTES les remarques des utilisateurs de CICERO ont été analysées et appliquées à l'aide des dernières possibilités de développement de Microsoft BackOffice. Le résultat : un programme de gestion très simple doté des puissantes et robustes possibilités de Microsoft SQL Server comme base de données relationnelle.

CICERO LawPack 6.x contient tout ce dont vous avez besoin pour gérer un bureau d'avocat en pleine expansion. Il s'agit d'un système intégré qui permet de partager avec tous à tout moment et en tout lieu les données des dossiers, les données financières ou encore le courrier électronique.

Nouvelle gestion efficace

La *gestion des affaires* constitue le noyau principal de l'administration. Elle permet de gérer toutes les informations : coordonnées, tâches, documents, aperçus financiers.

La *gestion des tâches* vous permet d'assurer aisément le suivi des dossiers et des collaborateurs et vous permet également de déléguer des tâches, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez.

Le *module comptabilité* permet de réaliser toutes les obligations légales rapidement et en toute sécurité. Des aperçus vous permettent d'imprimer, d'afficher ou d'exporter - sans programmation - toutes les informations dans les environnements logiciels les plus populaires.

Le *module état des honoraires* permet d'obtenir un aperçu simple et rapide des tâches prestées et des heures à prendre en compte.

Le *module encaissement* permet pour sa part de réaliser en un tournemain un calcul d'intérêts automatisé.

Avantages

- Vous disposez à tout moment des données les plus récentes d'un dossier ou d'un client.
- Vous gagnez du temps car CICERO LawPack gère efficacement le stockage et la reproduction des informations.
- Vous conservez un aperçu optimal du déroulement d'un dossier : le programme vous annonce en temps opportun les rendez-vous et les échéances.

Outils de développement

CICERO LawPack 6.x a été développé avec MS Visual Basic et MS Visual C++.

Il s'agit donc d'un programme écrit avec un outil de développement mainstream.

CICERO LawPack 6.x fait donc appel à MS SQL Server 7.0, le nouveau serveur de base de données de Microsoft. Cette base de données est sans aucun doute la plus puissante et la plus stable. Le choix de cette base de données indique que CICERO LawPack 6.x est à la pointe du progrès au niveau technique.

Le choix des produits Microsoft réduit le risque de problèmes liés à la continuité.

CICERO LawPack 6.x est le logiciel dont vous avez besoin pour mener à bien vos besoins d'automatisation. N'hésitez pas à nous appeler au numéro 0800-91.080 pour obtenir de plus amples informations ou pour fixer un rendez-vous ou visitez notre site à l'adresse suivante : www.cicero.be

INFORMA Europe et CICERO LawPack cherchent en permanence à améliorer la qualité de leurs produits. Ils se réservent des lors le droit d'apporter des modifications sans préavis. Windows est une marque déposée de Microsoft. Tous les autres noms de marque et de produits sont des marques commerciales ou déposées de leur propriétaire respectif.

CICERO
LawPack®



MISR UMM AD-DUNIA (L'EGYPTE EST LA MÈRE DU MONDE) ...

Jean-Jacques Pegibet

"L'Égypte n'est pas pour moi une simple parcelle de terre, elle est la fondatrice de la civilisation. Elle est dans l'histoire humaine comme le pays mère et, quoi qu'il advienne d'elle, cela doit lui valoir parmi les nations considération et respect, exactement comme des enfants le doivent à leurs père et mère même s'ils ont dépassé ces derniers en opulence, science et puissance", écrivait Naguib Mahfouz, Prix Nobel de littérature 1988 dans son ouvrage "Mon Égypte".

Il est vrai que l'Égypte ne ressemble à rien d'autre et que rien ne peut se comparer à elle.

L'Égypte des Pharaons est une autre planète, parmi les plus fabuleuses de l'aventure humaine, parée du prestige des origines, mystérieuse, différente.

En Grèce ou en Italie, les dieux y avaient notre taille, nos visages, notre image, mais au royaume de Rê, les dimensions basculent d'un coup : les temples sont plus écrasants, les statues plus colossales, les dieux plus figés, les tombes plus profondes, l'écriture plus magique...

Ici sont nées les sciences, les mathématiques, l'astronomie, la médecine, mais c'est aussi ici que l'homme a commencé à penser, à croire, à espérer.

C'est ici que bien avant que la première lettre de la Bible ne fût écrite, le Roi Akhenaton proclamait son magnifique cantique à la gloire du Dieu unique, Aton :

"Tu es dans mon cœur, et nul ne te connaît (...). Les habitants du monde, sont dans tes mains, puisque tu les as créés. Si tu te levés, ils vivent ; te couches-tu, ils sont morts. C'est bien toi-même, la durée de la vie, et l'on vit de toi" (1350 ACN).

Au-delà de la grandeur de ses monuments et de la gloire de ses rois pendant trois millénaires, l'Égypte apparaît surtout comme le phare de l'histoire de l'homme, sans doute le peuple le plus pétri de paix, de sagesse universelle et religiosité véritable : notre civilisation judéo-chrétienne, si prompte à s'auto-proclamer première et seule véritable (en cela suivie par l'islamique et d'autres), devrait se faire plus humble en écoutant le défunt égyptien, bien avant l'instruction de Moïse à la Cour du Pharaon, comparaitre au jour du jugement dernier après son décès et clamer devant Osiris, Le Seigneur de l'Ordre de l'Univers :

"Salut, dieu grand, Seigneur de Vérité et de

Justice... Voici que j'arrive devant toi ! (...)

Voici que j'apporte dans mon cœur la Vérité et la Justice, car j'en ai arraché tout le Mal (...)

Je n'ai pas causé de souffrance aux hommes (...)

Je n'ai pas substitué l'Injustice à la Justice.

Je n'ai pas fréquenté les méchants (...)

Je n'ai pas permis qu'un serviteur fut maltraité par son maître (...)

(suivent les 42 péchés non commis par le défunt).

Pour la première fois dans l'histoire de l'homme, le Livre des Morts fait état d'une condition imposée à l'immortalité, but suprême de l'existence : il faut avoir donné un sens à sa vie terrestre.

Le plus grand "monument" que l'Égypte antique ait laissé à l'éthique de l'Humanité est contenu dans ces phrases que prononce Nefertem-Rê au jour de son Grand Jugement et qu'il a fait graver sur les murs de son mastaba :

"J'ai donné du pain à l'affamé, j'ai donné à boire à celui qui avait soif, j'ai vêtu celui qui était nu, j'ai fait passer le fleuve à celui qui n'avait pas de barque, j'ai enseveli celui qui n'avait pas d'enfants..."

Le cœur (âme) du Méchant sera avalé par le Monstre Aménouit, qui l'entraînera dans les Ténèbres de Sokaris.

Celui du Juste entamera son long et mystérieux voyage vers l'Éternité, qui aboutira à la découverte de son propre Être dans l'Absolu, quand l'âme béatifiée chante : *"Je suis hier, je suis aujourd'hui, et je connais demain... je suis Râ et Râ est moi... l'Être est en moi, le non-Être est en moi (...)* je suis maître de l'âme de Dieu qui m'enferme dans son sein."

Pourtant maître absolu du monde hellénisé étendu à ses plus grandes frontières, Alexandre le Grand lui-même choisira de se faire proclamer Fils d'Amon et décidera de se faire ensevelir ici, sur les bords du Nil. Victoire d'Amon-Râ sur Zeus-Jupiter... ?



Bien plus tard, c'est ici que sur la Terre des dieux anciens, la Vierge et l'Enfant vinrent chercher refuge, fuyant la persécution d'Hérode.

Bien avant celles de Rome ou du reste du monde, c'est ici que s'installèrent et prospérèrent les premières communautés chrétiennes, et qu'ensuite furent érigées les toutes premières mosquées lors des conquêtes arabes (des l'an 641 PCN), dans la première capitale islamique du monde nommée "Misr" (nom arabe de l'Égypte, mais aussi par extension courante, de la ville du Caire) ensuite surnommée *Al Qahirah* (la Victorieuse).

On ne s'étonnera donc pas aujourd'hui de voir foisonner dans la plus grande ville du monde arabe (et aussi d'Afrique), parmi les milliers de minarets, églises, basiliques et synagogues, mais toutes à l'ombre des Pyramides, qui demeurent tournées vers Râ, Celui-qui-Ouvre-la-Voie...

Cette religiosité de l'Égypte, elle le recherche jusque dans son nom qu'elle doit à un dieu, puisque l'"Aigptos" des Grecs et des Romains proviendrait du nom de l'un des quartiers de l'ancienne capitale de Memphis, connu à partir du Nouvel Empire sous la dénomination de "Hekaptah" : le "Château du ka (force vitale) de Ptah (dieu de Memphis, dont la cosmogonie le range parmi les Dieux Primordiaux, créateur du monde, assis à son tour de potier, dont le texte des Pyramides dit qu'il modela le monde par la force du verbe".

Par son nom, l'Égypte est ainsi désignée comme la Terre du Dieu qui créa toutes choses...

Comment en serait-il autrement puisque suivant l'expression arabe (toujours actuelle) Le Caire et l'Égypte sont la Mère du monde (*Umm ad-Dunia*).

FONDS DE PENSION

- capital extra-légal à l'âge de 65 ans
- au choix - réversible à 60 % sur la tête du conjoint survivant, du cohabitant survivant ou des enfants à charge de l'affilié - ou non-réversible
- en cas de décès, paiement immédiat d'un capital de survie
- participations bénéficiaires
- cotisation annuelle à fixer librement entre 10.000 et 85.000 BEF et fiscalement entièrement déductible en tant que charges professionnelles

FONDS DE SOLIDARITÉ

- une allocation inconditionnelle de 120.000 BEF par an, à chaque orphelin d'un membre de la Caisse qui bénéficie d'allocations familiales et ceci jusqu'à l'âge de 25 ans
- en cas de décès d'un membre de la Caisse, allocation unique inconditionnelle de 100.000 BEF pour le conjoint survivant
- pension de survie complémentaire pour le conjoint survivant de maximum 200.000 BEF/an après enquête sur les ressources
- pension complémentaire pour le membre à partir de 65 ans de maximum 200.000 BEF/an (240.000 BEF pour un ménage) après enquête sur les ressources
- d'autres allocations sont octroyées à des membres en difficulté



CAISSE DE PREVOYANCE
DES AVOCATS
ET DES HUISSIERS DE JUSTICE

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. 02/534.42.42
Fax 02/534.43.43

ABONNEMENT PLURI-THÉÂTRE 1999-2000

Pierre Winand

Comme chaque année depuis 17 ans déjà, je vous prépare un abonnement Pluri-Théâtre pour cette nouvelle saison. Comme chaque année, au moment où j'écris ces lignes, début août, je n'en suis qu'au stade de la sélection et le programme définitif de l'abonnement n'est toujours pas arrêté. Il sera par contre à votre disposition au secrétariat de la Conférence, lorsque vous les lirez, et aura été envoyé par courrier à tous les anciens abonnés. Voici cependant un aperçu des spectacles qui vous seront sans doute proposés.



Le Cid

Photo : © Ilka Krutner

Comme ces dernières années, vous pourrez choisir en toute liberté les spectacles que vous souhaitez, parmi ceux que je vous proposerai. Cette année cependant, la programmation sera allégée, et ne comptera vraisemblablement que huit spectacles seulement. Nous débuterons la saison par "Le Cid" de Pierre Corneille, dans la mise en scène de l'irlandais Declan Donnellan, avec William Nadylam dans le rôle titre. Quarante ans après la version historique donnée par Gérard Philippe, cette pièce a fait se lever le public du théâtre municipal d'Avignon lors du festival 1998. Rodrigue a été arraché à son siècle et projeté dans le nôtre. Les acteurs, tous omniprésents sur le plateau, interviennent par des applaudissements, des danses des combats, tandis que les autres dialoguent. Comme le disait la presse de l'été dernier, "Se souvenir que la première version du "Cid" était une tragi-comédie, Declan Donnellan s'y attaque sans tabous ni préjugés, donnant au vers de Corneille un rythme nouveau et envoiement, où les répliques les plus attendues parviennent elles-mêmes à nous surprendre" (J-M Wynants). Ce spectacle sera accueilli pour quelques soirs dans la grande salle du théâtre national, et

j'ai réservé des places les 29 et 30 octobre à votre intention.

Nous viendrons bien entendu applaudir en novembre, le spectacle Mata-Hari, qui sera joué dans la salle des audiences solennelles de la cour d'appel.

Au théâtre Le Public, c'est à l'avant-première de "Femmes", de Dario Fo (prix Nobel de littérature) et Franca Rame, que je vous convierai certainement, fin février, début mars avec notamment Patricia Ide et Manuela Servais, dans une mise en scène de Daniela Bisconti. Un texte dans lequel trois femmes drôles, excessives, impudiques, séduisantes, lancent un appel à la liberté.

Au théâtre de la place des Martyrs, j'hésite encore entre "La dispute" de Marivaux, mise en scène par Hélène Theunissen, et "Oncle Vania" la pièce la plus cruelle de Tchekhov, dans la mise en scène de Daniel Seahaise.

Nous irons en tous cas applaudir au rideau de Bruxelles, l'un des bonheurs et des triomphes de la saison dernière, "Danser à Lughnasa" de Brian Friel, le "Tchekhov de l'Irlande", dans la mise en scène de Derek Goldby. Un grand moment de théâtre réunissant 5 talentueuses comédiennes.

Une autre mise en scène de Derek Goldby, au théâtre de Poche cette fois, pour la création en langue française de "Sa majesté des Mouches", de William Golding (autre prix Nobel de littérature). Une pièce dure qui réunira 8 jeunes comédiens, et qui met en lumière les racines mêmes de notre société civilisée, la façon dont nous vivons, et nous interroge sur une question terrible: "comment vivre pour que demain nos enfants ne s'entre-tuent pas".

Deux spectacles me tentent beaucoup à Louvain-la-Neuve, qui présentent la particularité d'être joués également à Bruxelles. Tout d'abord la reprise de la production du

Théâtre de la Valette, "Love Letters" de A.R. Gurney, réunissant Jacqueline Bir et Gérard Marti. Ce spectacle magnifique, salué unanimement à l'époque de sa création, par le public et par la presse sera joué au théâtre Bloery, puis au centre culturel d'Uccle. Une coproduction avec le théâtre du Parc ensuite, de la comédie d'Octave Mirbeau, "Les Affaires sont les Affaires" avec une très belle distribution réunissant notamment Nicole Valberg, Armand Delcampe et Jean Rovis.

Et puis, parmi les productions de l'ADAC, peut-être irons-nous applaudir au Cirque Royal, le spectacle chanté et interprété par Julia Migenes, "Diva au bord de la crise de nerfs", à moins que je ne vous propose à Forest National, d'assister à la dernière création de Maurice Béjart, présentée à Lausanne en juin dernier et saluée par la presse unanime, "La route de la soie"...

Enfin, "Egmont" de Goethe, sera monté au Théâtre des Galeries en novembre, après avoir connu une série de représentations en plein air, en juin dernier, pour fêter le 250ème anniversaire de sa naissance, dans la cour de l'Hôtel de ville de Bruxelles, sur les lieux mêmes où Egmont, martyr de la liberté fut décapité en 1568. Egmont, premier grand européen, avait parié sur la possibilité pour les petites nations de s'intégrer dans un grand ensemble, tout en conservant leur identité, leur liberté, leur spécificité. A l'époque, il s'agissait de l'empire espagnol de Charles Quint et Philippe II, aujourd'hui c'est l'Union européenne. Egmont croyant en la raison avait choisi la négociation plutôt que la violence. Il fut le martyr de son esprit de tolérance et de la modernité prophétique de sa pensée.

Comme vous le constatez, cette année encore, le choix final sera difficile... ■



"Danser à Lughnasa"
Photo : © Daniel Lorenz



Les prix Lejeune et Janson 1999

Même les institutions les mieux établies peuvent un jour tomber en défaveur, me disais-je le 18 mai dernier en entrant dans la première chambre de la cour d'appel et en constatant la rareté du public comme le peu de candidats aux prix Lejeune et Janson de plaidoiries.

"Annus horribilis" m'interrogeais-je, en me rappelant les sentiments quelque peu amers de sa très gracieuse majesté après l'incendie de son château de Windsor et la perte de sa jument grise? Eh bien non! Quoiqu'on puisse épiloguer sur l'aspect de "vaches maigres" qu'offre une compétition à laquelle ne concourent que quatre candidats ou que l'on puisse blâmer l'attitude de certains stagiaires qui revendiquent beaucoup, mais qui ne prennent pas le temps de consacrer quelques heures à la préparation d'un prix richement doté, véritable tremplin d'une vie professionnelle, il faut en convenir, le "cru 1999" fut un bon cru.

Ouvertes par Me Jacques Meunier, les compétitions nous plongèrent immédiatement dans l'atmosphère chargée d'un licenciement qualifié d'abusif. L'aspect psychologique était important, mais ce fut d'informatique et surtout de courriers électroniques que Me Meunier nous entretenait. Son client, employé d'une société de bourse, se voyait en effet reprocher un usage de son courrier qui n'était pas conforme à la dignité et à l'image respectable que l'on se fait d'un agent de change. Me Meunier plaida pour la réintégration de son client avec sobriété, mais trop longuement selon nous, ce qui enlevait à sa force de conviction.

La réplique de son adversaire, Me Sophie Wintgens, fut éclatante. D'une grande clarté, trouvant immédiatement le ton juste, Me Wintgens dénonça avec humour le caractère "olé-olé" des messages adressés par l'employé indélicat. Mêlant harmonieusement les styles, Me Wintgens put également faire du droit, mais de manière élégante, presque sans qu'on s'en aperçut. Elle fit preuve d'une grande autorité dans son propos. La plaidoirie de Me Wintgens put réconcilier plus d'un plaideur avec le droit social et c'est très légitimement que sa prestation fut couronnée du prix Janson.

Me Jean-Marc Dewelshauvers eut la tâche redoutable de reprendre le flambeau; il s'en acquitta tout à fait honorablement. D'une voix forte (que l'on put ensuite admirer à la revue du Jeune Barreau), Me Dewelshauvers nous affirma que si les voyages forment la

vieillesse, son client de 65 ans n'avait toutefois guère eu de chances dans ses démêlés avec son agence de voyages. S'étant inscrit pour une croisière "à la découverte des baleines", il n'avait pu admirer aucun de ces cétacés et il demandait dès lors la résolution de son contrat de voyage aux torts de l'agence. Si la plaidoirie de Me Dewelshauvers fut parfois faible en droit, elle fut cependant très vivante. Elle déçut cependant certains qui se souvenaient d'un cas très similaire plaidé avec brio trois ans auparavant (voyez *J.L.*, 1996, p. 530; *La Conférence*, 1996, p.30).

Me Alexis Lejeune répondit en "pince sans rire" à son contradicteur et il le fit de manière intelligente. Amusant et structuré, mêlant le droit au fait, Me Lejeune nous offrit une bonne plaidoirie, mais son élocution restait cependant un peu hâchée (dans le style auquel nous habitue la RTBF) et par son attitude trop retenue qui lui faisait

conserver souvent les mains croisées dans le dos, sa démonstration s'en trouvait freinée. Cela étant, Me Lejeune se révéla un plaideur tout à fait agréable et sympathique. Avec son glorieux patronyme, Me Lejeune n'avait sans doute pas besoin d'un prix; il n'en eut d'ailleurs aucun.

Si la compétition de cette année ne vit ainsi la consécration que d'un seul lauréat (le Prix Janson étant attribué à Me Sophie Wintgens), ce ne fut pas en raison d'une faiblesse des autres candidats, mais simplement à cause de leur petit nombre. Quand les candidats sont peu nombreux, il semble en effet plus délicat pour le jury de faire un choix parmi eux, car les points de comparaison manquent alors. Aucun des candidats de cette année n'a démerité et, pour leur seule participation, ils méritent déjà toute notre estime.

E.C.





Palais littéraire de Me Viviane Ducroux

Beaucoup de monde ce soir-là, dans le très bel espace de Geneviève Tassin, pour écouter Viviane Ducroux nous parler d'Edith Wharton, romancière américaine du début du siècle.



La Présidente avait tenu à présenter elle-même sa conférencière et amie de toujours. Personne ne le regretta.

Transportés dans le salon de coiffure d'une certaine dame Monique, nous avons eu droit à un dialogue mémorable entre Me Tassin et sa coiffeuse au sujet d'une cliente, pas comme les autres, laquelle était, bien entendu Me Ducroux.

Nous apprîmes ainsi que Me Ducroux, elle, ne lit pas Paris-Match pendant son brushing contrairement à Me Tassin, que Me Ducroux s'intéresse à la santé de Madame Monique tandis que Me Tassin semble perdre sa langue entre coups de ciseaux et gel coiffant, que Me Ducroux est si drôle alors que Me Tassin gardait ses plaisanteries pour les autres et j'en passe.

En vérité Me Tassin nous a fait rire, parfois aux éclats. Dommage qu'elle ait oublié d'inviter sa légendaire coiffeuse.

Vint le tour de Me Ducroux qui, avait choisi pour thème les tourments d'une dame du monde, devenue un des grands écrivains de son temps.

Au travers de deux des œuvres principales d'Edith Wharton " Chez les heureux du monde " et " Le temps de l'innocence ", Me Ducroux a évoqué le monde de l'auteur ; ses passions, ses drames et surtout les épreuves d'une femme tiraillée en permanence entre son éducation puritaine et la formidable liberté que lui donna l'écriture.

Me Ducroux nous a aussi fait rêver. Elle nous a emmené dans ces demeures du Connecticut ou de Toscane, dans les bals peuplés de beaux officiers, dans les îles grecques à bords des yachts anglais.

Elle a suivi les traces d'Edith Wharton et de ses héroïnes dans un monde qui n'existe plus.

Mais Me Ducroux n'est pas dupe. Elle sait comme Wharton le savait que ce monde enchanteur peut se révéler cruel : que la mondanité cache souvent un refus insidieux de la différence, qu'il était difficile, en ce temps là, pour une femme d'avoir un métier d'homme. Me Ducroux insista longuement sur les déchirements des héros d'Edith Wharton, oscillant perpétuellement entre le devoir et la passion et il ne fallut pas longtemps pour reconnaître les implications biographiques de l'écrivain dans son œuvre.

Me Ducroux peut-être très drôle. Beaucoup de ceux qui la fréquentent vous le diront mais elle peut surtout être incroyablement sincère, jusqu'à la transparence, lorsqu'elle vous parle d'une femme écrivain qu'elle aime et qui, sans doute quelque part, lui ressemble.

I. F.

Palais littéraire et artistique de Me Pierre-Emmanuel Noël

Le bruissement feutré du public nombreux qui se pressait le 10 juin 1999 au milieu des ors et des pourpres du grand foyer du Théâtre Royal de la Monnaie s'estompé un instant lorsque les lumières s'éteignirent pour faire place à une salve d'applaudissements saluant l'entrée du quatuor qui allait nous guider à travers quatre opéras de Mozart à la recherche de l'école des amants.

Pour mener à bien son entreprise, Maître Pierre-Emmanuel Noël s'était entouré de Sylvia Haijen, soprano, de Nicolas Bauchau, ténor, et de Nicholas Ellis, au piano.

Avec un enthousiasme communicatif, nos quatre interprètes nous menèrent à travers Les Noces de Figaro, Don Giovanni, Così fan tutte et La Flûte enchantée à la recherche de la vision de l'amour et du couple chez Mozart. Après nous avoir rappelé que Mozart fut tributaire de ses librettistes pour les sujets de ses opéras, Maître Noël nous fit voir à travers une succession d'exemples musicaux à quel point Mozart s'était impliqué dans les sujets qu'il traitait, cet intérêt étant perceptible dans la structure musicale même de ses œuvres.

Des Noces de Figaro célébrant l'échec de l'amour à La Flûte enchantée qui aboutit à une vision de l'amour idéal en passant par Don Giovanni traitant avec cynisme le thème du Don Juan de Molière et Così fan tutte qui illustre la morale libertine du dix-huitième siècle, l'intérêt de Mozart pour le couple est constamment présent.

Pour illustrer son propos, Maître Noël donna ensuite la parole à ses interprètes qui nous déclinerent tous les stades du discours amoureux à travers les personnages de Cherubino, Tamino, Leporello, Donna Elvira, la Comtesse des Noces, Don Giovanni et Zerlina, Don Alfonso, le magnifique duo de Fiordiligi et Ferrando, qualifié à juste titre de duo de l'envoûtement, l'un des points culminant de l'œuvre lyrique de Mozart et de la soirée pour se terminer dans l'apaisement par le duo Tamino mein de la Flûte enchantée.

Le duo formé par Sylvia Haijen et Nicolas Bauchau interprétant les extraits choisis se doubla alors d'un duo entre notre conférencier et Nicholas Ellis qui illustra au piano les techniques d'écriture musicale permettant à Mozart d'exprimer des sentiments allant du désir brut de Cherubino, exprimé par l'usage de la syncope, au ravissement de Tamino marqué par un silence après un accord de dominante.

Dans le duo Fra Gli Amplexi de Fiordiligi et Ferrando, après que l'évolution du sentiment de Fiordiligi de la défiance vers l'amour le plus harmonieux se fut exprimée par le passage de la tonalité de majeur en mineur, le public fit une ovation à cet ode à la sincérité des sentiments amoureux et notre parcours musical se termina par deux airs de La Flûte enchantée dans lesquels toutes les tensions se résorbent dans la célébration de l'unité accomplie du couple.

Maître Pierre-Emmanuel Noël nous avait pleinement convaincus que l'amour tel que l'exprime Mozart est une aspiration en commun à quelque chose qui dépasse l'ordre du sentiment.

L'enthousiasme et la spontanéité des interprètes de la soirée nous ont permis de revivre ces grands moments de l'œuvre de Mozart dans un sentiment d'affinité qui dépasse l'ordre du musical.



E.B



La Nuit des stagiaires 1999

La 5^{ème} édition de la Nuit des Stagiaires du carrefour des colonnes de l'ordre français des avocats a eu lieu, comme le veut la jeune tradition, le premier vendredi du mois de juin.

Cette année, les stagiaires et autres avocats ont ainsi pu s'éclater à l'Hippodrome de Boisfort. A l'exception de certains stagiaires, un peu perdu, qui ont passé une excellente soirée à l'Hippodrome de Groenendael.

Rassurez-vous, pour tous ceux qui en entendant le nom "Nuit des Stagiaires" rougissent en se remémorant leurs exploits sur la piste et au bar, aucun nom ne sera cité. L'idée maîtresse de la Nuit des Stagiaires étant au contraire, à l'instar d'un carnaval, de ne pas devoir rendre des comptes au petit matin.

On signale cependant que la soirée était filmée et retransmise en direct sur des téléviseurs situés en hauteur (*).

A la vision de ce documentaire, que l'on pourrait intituler "Le jardin extraordinaire du carrefour des colonnes", on a ainsi pu constater que la soirée a remporté un vif succès : environ 600 participants, escalier d'accès encombré et même une file d'attente à l'entrée (grand luxe). Succès également pour les t-shirts spécialement imprimés pour l'occasion.

Le public s'est réparti instinctivement entre un bar "plus stagiaires" situé près de la piste et le deuxième bar à peine plus calme dans l'arrière salle. On ne sait pas lequel des deux bars a fait le plus de débit mais en tout cas, on retiendra que le gérant de la salle a été positivement étonné par le volume consommé. A propos de la tombola, on demande de faire un petit peu plus attention pendant la distribution des lots : deux heureux gagnants ne sont toujours pas venus chercher leur sac de sport et parapluie.

On souhaite également un excellent voyage au gagnant de l'aller-retour Miami.

Tout ce mélange a contribué à faire fortement monter la température de la salle. Les organisateurs avaient pourtant demandé à tout le monde de rester tranquille et de ne pas s'agiter sur la piste, mais bon...

Pour en terminer sur l'objectif patrimonial de la soirée : un bénéfice de 130.000 francs, qui sera versé au fond d'aide aux jeunes stagiaires. Les organisateurs remercient des lors le public, les sponsors et tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à l'organisation de cet événement.

J.P.

(*) la bande originale étant disponible sur le site Internet : <http://www.hippo.be>

Parlons du palais

Parler du Palais de justice aux avocats en les intéressant et en les amusant est une gageure ; il fallait bien être Me Isabelle Ekierman pour y parvenir.

C'est dans une buvette comble, transformée le temps d'une soirée en sorte de café-concert, que Me Emmanuel Plasschaert présenta l'orateur d'un soir avec le talent qu'on lui connaît. Qui mieux qu'Isabelle Ekierman, avocat mais aussi architecte de formation, pouvait évoquer le grand-cœur de Joseph Poelaert ?

Après avoir, le temps d'un chariot de diapositives (qui, une fois n'est pas coutume, s'enchaînaient parfaitement les uns aux autres), décliné l'alphabet du Palais, de l'Archéologie au Z en passant, sans qu'on y voit malice, par le Dome, Hollywood et les Meurs, Me Isabelle Ekierman nous fit découvrir SON Palais de justice. D'escaliers qui ne mènent nulle part en Cour de cassation qui "dit toujours le droit, parfois la Justice", de la cour d'assises au tribunal de commerce, c'est à une passionnante visite que nous fîmes ainsi conviés.

L'exposé ne manquait du reste ni de charme, ni d'inattendu. Ainsi de cette anecdote dont les jeunes (et j'en suis) ne savaient rien : en 1903 puis en 1951, l'on suspendit le pendule de Foucault sous la coupole, pour réaliser que son centre n'était pas celui de la rosace de la Salle des pas perdus. Ainsi de cette allégorie représentant la Justice de Salomon assise entre la Clémence et le Droit, que les panneaux installés par la gendarmerie, à l'occasion d'un récent et fort médiatisé procès, à proximité de la Cour de cassation cachent désormais aux regards.

Me Isabelle Ekierman ne cache pas son amour du Palais de justice, symbole des traditions et d'un temps peut-être révolu, celui du "vieux barreau, avant le time-sheet", où l'on avait le temps de prendre son temps. Mais elle en rit aussi, puisque, comme elle nous le confia en guise de conclusions, "on ne rit bien que de ce qu'on aime". C.C.C.

Grande Revue 1999

Tu souviens-tu, juin dernier, la grande revue de la Conférence du Jeune Barreau... Une (relativement) nouvelle équipe pour un metteur en scène chevronné, un fil rouge original, la remise des 'pascal' – ce qui permit aux auteurs de s'en donner à cœur joie en imaginant des portraits des heureux lauréats les uns plus surréalistes que les autres – des textes plus féroces que d'habitude.

J'aimais bien cette revue, moi. J'ignore pourquoi chaque année certains se sentent toujours obligés d'émettre quelques critiques : il faisait trop chaud dans la salle, la nouvelle équipe ne vaut pas l'ancienne, les textes étaient fades, j'avais mal aux pieds...

Je trouvais, au contraire, les acteurs – quelques nouvelles têtes – excellents. Ils étaient, en outre, pour la plupart du moins, bien servis par leur texte. Et puis, la revue cette année a osé, enfin allais-je écrire, mettre en scène les 'intouchables' parmi les siens et non plus uniquement quelques magistrats ou têtes de titre éternelles. Et c'est réjouissant de constater qu'au moins une fois par an il est possible de moquer, sans être méchant, en forme de clin d'œil, les petits défauts et vanités de nos plus éminents confrères...

Ce serait tout de même un comble que la revue de ceux qui font de l'indépendance d'esprit un point d'honneur soit marquée par la censure. A condition d'être drôle et d'éviter d'être inutilement méchant ou vulgaire, il n'y a pas de raison d'épargner qui que ce soit.

Cette revue ne mérite donc pas la critique. Ce serait un peu vite oublié le travail formidable et l'enthousiasme de toute une équipe qui, pour notre plaisir et pour un soir, n'a pas épargné ses efforts pendant près de deux mois. C'est beau l'éphémère. Ce serait oublier quelques instants d'émotion (la prestation des 'flamands'), de virtuosité (Daniela Coco interprétant 'La nouvelle cuisine'), d'une drôlerie irrésistible (Gérard Kuyper en bâtonnier Magnée ou en ex-candidate au bâtonnat...) et tous ces autres bons moments qui penèrent aux uns de confirmer leur talent et aux autres de nous le révéler – et de quelle éclatante façon.

Et si vous n'êtes toujours pas convaincu, vous pourrez toujours vous consoler en vous souvenant de cet entracte pendant lequel Emmanuel Cornu contribua de façon décisive au financement du futur fonds d'aide aux stagiaires. Que les victimes de cette vente aux enchères, bien particulière, acceptèrent de jouer le jeu avec le sourire et adressèrent même leurs félicitations à la présidente est un véritable tour de force que probablement seul le surnom était capable de réussir.

Non, il n'y a rien à faire, je l'aimais bien cette revue, moi.

E. P.



L'assemblée générale du 25 juin 1999

Ce qui m'a le plus touché, au cours de ce grand rite traditionnel de la Saint-Jean du Jeune barreau dans une salle des audiences solennelles de la Cour à l'atmosphère si particulière de début de vacances, de pré-canicule et de moiteur exquise, c'est le discours d'intronisation du nouveau président. Pierre Winand a tous les titres pour exercer cette fonction. Et d'abord la ferveur.

Pudique, il ne l'a pas dit. Mais il a parlé avec simplicité et sincérité de ses débuts au barreau, de ce que la Conférence lui avait apporté. Chacun a pu confronter son expérience avec ses souvenirs propres et vérifier qu'il avait trouvé les mots justes pour exprimer des choses vraies. Pierre Winand n'a pas dit ce qu'il avait déjà offert à la Conférence - les anciens présidents se le rappellent et les amateurs de théâtre aussi.

Dans son programme, il y a quelque chose de dansant comme du Claude François: barques sur le Nil, et de très calme à la fois. Vivement la rentrée des classes avec un tel président pour nous accueillir dans la cour de récréation.

J'ai aimé aussi la sensibilité dont a fait preuve Emmanuel Plasschaert dans son rapport de trésorier. C'est entendu, un trésorier bien né ne souffle jamais un mot des comptes.

Ici, je ne sais pas, nous avons entendu une musique, quelque chose comme ça, en tout cas, avec des accents de fierté et de grande douceur mêlés, pour dire qu'il avait été heureux d'être le commissaire de cette présidente-là et que, somme toute, il avait vécu deux des plus

belles années de sa vie, certainement.

Hippolyte Wouters a bien présenté Myriam Kaminski, candidate au discours de rentrée. C'est-à-dire qu'avec toutes les ressources de son talent - connu -, de sa culture - toujours curieuse, ravie d'être ce qu'elle est et des joies qu'elle se promet - et de son admiration réelle pour une jeune avocate qui aurait gagné à être plus connue, il a donné envie de voter pour elle, évidemment aux indécis mais encore à beaucoup de ceux qui étaient venus là pour consacrer son compétiteur: Daniel Demeur. Celui-ci fut présenté - mais est-ce bien le terme à utiliser? - par Emmanuel Cornu et Nathalie Penning qui adoptèrent, pour ce faire, la forme d'un happening dans lequel ils intégrèrent, bien contre son gré - il fallait voir son sourire, hiéroglyphe de signal routier annonçant une chaussée en mauvais état -, le bâtonnier Vanderveeren.

Ils ont manipulé le deuxième et le troisième degrés et franchi les limites de certaines bornes sans cependant préjudicier leur candidat jusqu'à l'irréparable puisque celui-ci, dont il ne faut pas perdre de vue les mérites -, l'a emporté par 88 voix contre ... 85.

Dernière image: celle des enfants de Jean-Marc Gollier pendant que Bernard Delloye, sans péril mais avec bonheur, expliquait à l'assemblée pourquoi il fallait l'élire directeur. Ces petits bonshommes-là, le Roi n'était pas leur cousin quand ils entendaient pourquoi leur papa deviendrait président dans très très longtemps, c'est-à-dire dans deux ans.

O. C.

Cours de néerlandais juridique

A partir du mardi 9 novembre 1999, Saint-Michel Langues vivantes, cours du soir pour adultes, organise des cours de néerlandais juridiques assurés à deux niveaux de connaissance, par des magistrats bilingues légaux ou néerlandophones et des professeurs de langues germaniques.

Au premier niveau, les cours traiteront successivement des fonctions judiciaires, de la procédure civile avec lecture et commentaires d'une citation, de conclusions, de plaidoiries, du jugement, du droit civil et plus particulièrement des contrats et de la responsabilité civile, du droit des personnes et de quelques éléments de droit pénal.

Outre l'acquisition du vocabulaire, les cours stimuleront la mise en situation réelle des participants, par l'organisation de jeux de rôle.

Au second niveau, les cours viseront essentiellement l'acquisition de connaissances approfondies en compréhension, vocabu-

laire et conversation. Ils seront complétés par la lecture et la discussion de textes juridiques. La reconstitution de procès civils et

pénaux compléteront la formation.

Ces cours, limités à une dizaine de personnes, s'adresseront particulièrement aux licencié(e)s en droit, aux juristes préparant l'examen de seconde langue de la magistrature et à celles et ceux dont la profession nécessite l'emploi de termes juridiques néerlandais.

Les cours se donneront le jeudi soir, de 18 h 30 à 20 h 45 au collège Saint-Michel, entrée au boulevard Saint-Michel 26 à 1040 Bruxelles (Métro: Boileau et Montgomery; parking aisé).

Début des cours le mardi 8 novembre 1999. Fin des cours le mardi 28 février 2000.

Les personnes intéressées peuvent téléphoner à Marc Van Heers, responsable des cours, au 02 / 739.33.48 ou adresser une demande d'information complémentaire à l'adresse mentionnée ci-dessus.

La participation aux frais, syllabus inclus, s'élève à 6.500,-Frs par cycle de 30 heures de cours.





BRUYLANT

Rue de la Régence 67 - 1000 Bruxelles - Tél. 02 512.98.45 - Fax 02 511.72.02
E-mail : bruylant@pophost.eunet.be - Internet : <http://www.bruylant.be>

Librairie ouverte du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 17 heures 30

L'EDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

DERNIERES NOUVEAUTES

- ◆ **Conseil (Le) supérieur de la justice.** Sous la direction de Marc Verdussen.
1999, 264 pages, 2.100 BEF
- ◆ **Copropriétés (Les).** Les conférences du centre de droit privé. Volume VIII.
1999, 464 pages, 3.200 BEF
- ◆ **Danovi (Remo) : L'avocat et le reflet de son image.** Deuxième édition.
1999, 180 pages, 1.650 BEF
- ◆ **Dehousse (Franklin) et Vincent (Philippe) : Les règles d'origine de la Communauté européenne.**
1999, 212 pages, 1.500 BEF
- ◆ **Droit (Le) des sociétés.** Aspects pratiques et conseils des notaires Sous la direction de Benoît Cartuyvels.
1999, 504 pages, 3.200 BEF
- ◆ **Forestini (Roland) : La réforme de la procédure fiscale par les lois du 15 mars 1999 relative au contentieux en matière fiscale et du 23 mars 1999 relative à l'organisation judiciaire en matière fiscale.** 1999, 304 pages, 2.300 BEF
- ◆ **Keppenne (Jean-Paul) : Guide des aides d'Etat en droit communautaire.**
Réglementation, jurisprudence, et pratique de la Commission. 1999, 712 pages, 3.800 BEF
- ◆ **Sarot Jean (+), Vandernoot (Pierre), Peremans (Etienne).** Avec la collaboration de Brigitte PATY.
Recueil de jurisprudence de la Cour d'arbitrage. Première mise à jour de l'ouvrage
Dix ans de jurisprudence de la Cour d'arbitrage 1^{er} septembre 1995 - 31 décembre 1997.
1998, 976 pages, 8.000 BEF
- ◆ **Traversi (Alessandro) : La défense pénale.** Techniques de l'argumentation et de l'art oratoire.
Deuxième édition 1999, 264 pages, 1.800 BEF
- ◆ **Willemart (Elisabeth) : Les limites constitutionnelles du pouvoir fiscal.**
1999, 292 pages, 2.100 BEF

LES CODES BELGES DE SERVAIS ET MECHLYNCK

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en onze classeurs cartonnés plein simili-cuir)

Trois mises à jour par an - Collection complète : **27.500 BEF** - A jour au 1^{er} janvier 1999

Pour les étudiants : Prix spécial de **9.000 BEF** plus 2 mises à jour gratuites et par la suite 50% sur celles-ci durant toutes leurs études.

Pour les avocats stagiaires : Prix spécial de **21.500 BEF** plus 6 mises à jour avec une remise de 50% et un abonnement d'un an à la "Revue critique de jurisprudence belge".

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU 1999-2000

Photos : Jean Daegrez de Haut

La commission administrative de la Conférence du Jeune Barreau, élue en juin 1999, entre en fonction ce 1^{er} septembre 1999.

Veillez trouver ci-dessous la liste de ses membres ainsi que leurs coordonnées, et les fonctions exercées par chacun d'entre eux.

N'hésitez pas à nous contacter, à pousser la porte du secrétariat, que ce soit pour obtenir un renseignement ou une aide, pour nous faire part de vos suggestions, ou pour nous demander de relayer vos initiatives, lesquelles seront toujours les bienvenues.

Directoire



Président
Pierre Winand
Avenue Louise, 203, bte 1- 1050 Bruxelles
tél : 02 / 647.55.65 - fax : 02 / 640.10.34



Ancien-Président
Geneviève Tassin
Chaussée de la Hulpe, 187 - 1170 Bruxelles
tél : 02 / 663.07.59 - fax : 02 / 675.30.31



Vice Président
Xavier Crognard
Avenue de Tervuren, 51, bte 4 - 1050 Bruxelles
tél : 02 / 736.21.24 - fax : 02 / 735.91.36



Orateur de rentrée
Alain Guilmot
Rue Camille Lemonnier, 68 - 1050 Bruxelles
tél : 02 / 344.18.45 - fax : 02 / 347.21.23



Directeur
Jean-Marc Gollier
Rue de la Bonté, 5-7 - 1000 Bruxelles
tél : 02 / 538.68.69 - fax : 02 / 538.68.67
- Président des exercices de plaidoirie
- Responsable du service de placement

Commission



Loïc Peltzer
Avenue Louise, 200
1050 Bruxelles
tél : 02 / 626.22.00
fax : 02 / 626.22.55
- Secrétaire
- Rédacteur en chef de "La Conférence"



Sébastien Evrard
Avenue de Tervuren, 268 A
1150 Bruxelles
tél : 02 / 778.25.73
fax : 02 / 763.21.85
- Responsable des activités sportives et récréatives
- Adjoint aux relations avec les stagiaires
- Assesseur aux exercices de plaidoirie



Miguel Troncoso Ferrer
Boulevard de la Révision, 50
1070 Bruxelles
tél : 02 / 521.81.62
fax : 02 / 521.80.69
- Responsable des relations avec les stagiaires
- Responsable théâtre et expositions
- responsable informatique
- Co-délegué revues
- Assesseur aux exercices de plaidoirie



Anne Braspeninx
Rue Henri Wafelaerts, 47-51
1060 Bruxelles
tél : 02 / 533.53.52
fax : 02 / 533.51.47
- Officier de bouche
- Assesseur aux exercices de plaidoirie



Mehdi Aboudi
Avenue Louise, 32, bte 24-25
1050 Bruxelles
tél : 02 / 503.36.10
fax : 02 / 503.36.17
- Responsable des palais littéraires et artistiques
- Co-responsable des mini-recyclages
- Co-délegué aux revues
- Assesseur aux exercices de plaidoirie



Thierry Bontinck
Rue Defacqz, 78, bte 80
1060 Bruxelles
tél : 02 / 534.20.20
fax : 02 / 534.30.18
- Trésorier adjoint
- Responsable des cercles Marin
- Assesseur aux exercices de plaidoirie



Marc Dal
Boulevard de l'Empereur, 3
1000 Bruxelles
tél : 02 / 551.15.32
fax : 02 / 551.15.41
- Trésorier
- Responsable du Protocole
- Responsable des colloques
- Assesseur aux exercices de plaidoirie



Claire Bruyneel
Chaussée de la Hulpe, 187
1170 Bruxelles
tél : 02 / 675.30.30
fax : 02 / 675.30.31
- Secrétaire adjoint
- Adjoint à la rédaction de "La Conférence"
- Co-responsable des mini-recyclages



Sophie Wintgens
Chaussée de la Hulpe, 177, bte 12
1170 Bruxelles
tél : 02 / 660.69.00
fax : 02 / 660.40.39
- Officier de bouche adjoint
- Responsable des relations publiques et de la presse
- Délégué aux prix
- Adjoint aux colloques

BILLET DU DIRECTEUR

Jean-Marc Collier

Le directeur de la Conférence est principalement chargé de présider les séances des exercices de plaidoirie et de coordonner le service de placement et de remplacement.

Sur les pas de mon excellent prédécesseur, je m'en vais vous parler de ces activités, qui intéressent principalement les stagiaires. Je vous parlerai aussi des prix de la Conférence.

Le service de placement

L'article 4 du règlement du stage énonce que " La solidarité professionnelle implique que les avocats expérimentés accueillent les stagiaires " (voyez notre Recueil des règles professionnelles, établi par Me Marc Wagemans, n° 72 s.). Ce principe ancestral qui doit caractériser notre profession est encore bien vigoureux.

Depuis des années, pour entretenir cette vigueur, la Conférence centralise offres et demandes de stage. Ce service ne remplace pas les démarches directes et actives du candidat stagiaire, qui demeurent primordiales, mais il crée une occasion supplémentaire de rencontre pour le candidat qui cherche un patron et pour l'avocat qui cherche un stagiaire.

Voici, succinctement décrit, le mécanisme de ce service.

Celui ou celle qui est à la recherche d'un maître de stage et qui souhaite bénéficier du service de placement, doit m'adresser son curriculum vitae en quinze exemplaires. Les principales données de sa candidature sont reprises dans un tableau synoptique anonyme que je tiens à la disposition de tout avocat qui est à la recherche d'un nouveau stagiaire. L'avocat qui a consulté ce tableau m'indiquera les candidatures qui paraissent correspondre à ce qu'il cherche. Je lui communiquerai un exemplaire du C.V. de chaque candidature retenue. Le demandeur découvrira alors l'identité du candidat et l'invitera, le cas échéant, à un entretien, sans plus passer par mon intermédiaire.

Le service de remplacement

Il s'agit pour les stagiaires intéressés de deuxième ou de troisième année de s'inscrire sur une liste diffusée au niveau national. Chaque barreau y verse sa liste d'avocats

prêts à assurer un remplacement dans le cadre de son arrondissement.

Cette liste permet à tout avocat en Belgique de confier à un avocat d'un autre barreau la réalisation d'une tâche élémentaire comme la demande d'un jugement par défaut, d'un jugement d'accord, le dépôt d'un dossier ou tout autre acte simple de procédure pour lequel l'intervention d'un avocat est souhaitée.

Le règlement général de l'Ordre national recommandait de fixer les honoraires pour les prestations simples à 1.800 francs, auxquels s'ajoutaient le cas échéant les frais.

C'est normalement au courant du premier trimestre de l'année civile prochaine que la nouvelle liste sera diffusée. J'adresserai fin 1999 aux stagiaires concernés un courrier qui les invitera à se manifester sur un formulaire ad hoc. Inutile de m'écrire dans l'intervalle.

Les exercices de plaidoiries

L'exercice de plaidoirie est la dernière des cinq obligations du stage (article 1er du règlement du stage : " Le stagiaire a les obligations suivantes : ... 5. participer de manière satisfaisante aux exercices de plaidoirie "), mais pas la moindre.

Un avocat plaide et s'il ne plaide pas, il doit savoir ce que c'est. Même l'avocat le plus affairé doit être prêt à plaider toutes les causes qu'il croira justes en son âme et conscience (voy. art. 429 C. jud.). L'avocat doit avoir, par expérience, l'intuition de ce qui est juste, c'est-à-dire de ce qui se passera si un jour un contrat ou un droit de son client défile dans l'abîme du contentieux judiciaire. Pour acquérir cette intuition, essentielle pour conseiller son client, l'avocat doit avoir plaidé, avoir fréquenté ses juges et sondé leur attitude.

Stagiaire de première année, prends garde à toi ! C'est alors que tu as à peine accompli tes premières obligations de stage, que tu as à peine connu tes premières audiences, que tu devras plaider devant le jury ordinaire ton exercice de plaidoirie. Le jury tient évi-



demment compte de cette inaccoutumance, mais sans complaisance.

Il faut que l'exercice soit mené avec toute la rigueur et la dignité que requiert une véritable plaidoirie (voy. ci-dessous, Prix Boels, à propos du sens du mérite).

Comme mon prédécesseur, j'inviterai les stagiaires concernés à une séance d'information préalable. Cette réunion est très utile pour aider chacun à prendre ses marques. Ce sera aussi l'occasion de vous y faire présenter les " séminaires de communication " dirigés notamment par Me Jean Cruyplants. Ces séminaires vous offrent l'occasion unique de perfectionner votre technique de plaidoirie sous la direction de plaideurs de grande qualité. Je vous engage cordialement à y participer.

Les prix

Les prix du Jeune Barreau offrent au stagiaire l'occasion d'être reconnu par ses pairs dans deux disciplines essentielles : la plaidoirie et la consultation.

Le prix Georges Boels

Ce prix est décerné depuis 1955 aux deux stagiaires de première année qui ont présenté avec le plus de mérite leur exercice de plaidoirie.

Le mot " mérite " surprend de jeunes oreilles. Je le trouve dans le Lambert (éd. 1994, p. 268). Ce mot tire son origine d'un mot grec qui signifie " dignité ". De fait, une plaidoirie est un exercice de dignité.

Qu'est-ce que la dignité ? - Un petit coup de philo, hop ! - La dignité, c'est la qualité de celui qui, humble mais résolu, exprime

jusque dans l'épreuve l'humanité d'être'. Mais ne vous faites pas d'illusion, la plupart des plaidoiries concernent des sujets bien trop prosaïques pour qu'on y sente cette dignité, si ce n'est très au loin. Et puis, la dignité ne se montre pas, elle est à la racine des choses.

Le prix Boels a été décerné pour l'année 1998-1999 à Me Arnaud Beernaert et Me Dima Karadesh.

Le prix des anciens présidents

Ce prix est décerné à l'avocat du barreau de Bruxelles, membre de la Conférence qui fournit au cours de l'une de ses deux premières années de stage, la meilleure consultation écrite en la forme et au fond. L'énoncé est établi par le président de la Confé-

rence. Il a trait cette année à une intéressante question de droit des successions.

Les noms parmi les plus prestigieux du barreau et de la profession juridique se retrouvent dans le palmarès de ce concours (voy. la liste dans le Lambert, p. 268).

Travail plus ingrat peut-être que le travail oratoire, mais non moins important pour celui qui veut faire valoir son excellence dans l'art de la consultation.

Pour l'année 1998-1999, ce prix a été décerné à Me Jean-Marc Dwelshauvers.

Les prix Jules Le Jeune et Paul Janson

S'il est un prix qui résonne au Palais, c'est le Lejeune et c'est le Janson.

Ces prix - ils sont deux - sont réservés aux stagiaires de deuxième et troisième année de

stage qui présentent la meilleure plaidoirie à l'occasion d'un concours qui a lieu fin avril chaque année.

Le choix du sujet est libre. Il s'agit de plaider devant un jury composé des membres de la commission administrative de la Conférence, de deux anciens prix Lejeune et Janson, d'un ancien Président et du bâtonnier ou de son représentant.

Pour l'année 1998-1999, seul le prix Janson a été décerné, à Me Sophie Wintgens.

Envoi

Voilà. J'adresse aux stagiaires qui nous rejoignent le vœu qu'ils acquièrent et entretiennent cet esprit d'indépendance et de liberté et cette vigueur qui les feront avocats (étymologiquement : ceux qui sont appelés au secours). ■

1 Sur l'humanité, voy. Robert M. Legros, *Idée d'humanité*, P.U.F., 1991; sur l'"être" de l'humain, voy. Levinas, *L'évasion*, 1935, rééd. 1994. Livre de Poche Biblio (un conseil, ne lisez que le texte de Levinas, p. 92 à 124) ou, plus fiable et très actuel, Levinas, *Quelques réflexions sur la philosophie de l'Éthique*, 1933, rééd. 1997, éd. Rivages Poche (une trentaine de pages imprimées de Levinas).

NOS SICAV BBL GROUP ASSET MANAGEMENT

Diversité, sélectivité et rendement: faites d'une pierre trois coups...

En matière d'investissements, tout est une question d'opportunités. Il est important de pouvoir suivre les marchés de près afin de saisir les tendances favorables qui se dessinent. C'est ce que fait pour vous notre département BBL Group Asset Management, spécialisé dans la gestion des fonds communs de placement. Vous souhaitez une diversification monétaire, géographique ou sectorielle de votre portefeuille, dans un secteur de croissance, sensible aux taux d'intérêts,

cyclique ou plus défensif? Nous vous proposons plus de 130 Sicav diversifiées en fonction du profil d'investissement de chacun. Un entretien personnalisé nous permettra de déterminer le type de placement qui vous convient en fonction de l'importance de votre capital, votre horizon de placement, la protection ou non de votre capital à l'échéance ou la nécessité de revenus réguliers. Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec votre chargé de relations.



CAISSE PRIVÉE BANQUE
L'ART D'ÊTRE VOTRE BANQUIER

Service financier du Barreau de Bruxelles
Tél. : 02/512 23 38 - Fax : 02/512 36 18
www.cpb.be

ACTIVITÉS

Tribune des Grandes Conférences : M. Jean d'Ormesson

Mardi 21 septembre 1999 à 20 h 30

Salle des audiences solennelles de la cour d'appel
Palais de Justice de Bruxelles

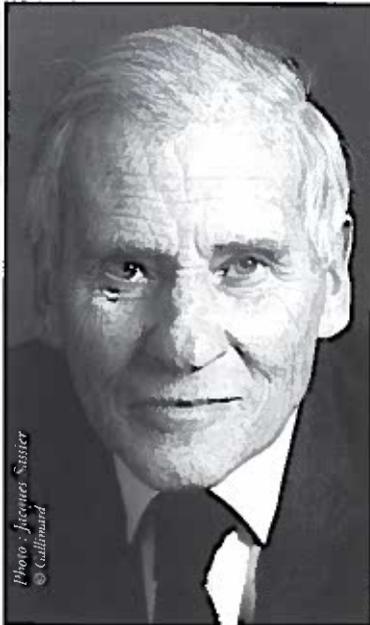


Photo : Jacques Sissier
© Gallimard

Mr Jean d'Ormesson donnera une conférence en la salle des audiences solennelles de la Cour d'Appel de Bruxelles sur son nouveau roman, à paraître en ce début septembre 1999, " Le Rapport Gabriel ".

Il sera interrogé par Mr Jacques Franck, Directeur honoraire de la Libre Belgique.

"Ce n'était pas la première fois que les hommes mettaient Dieu hors de lui. Le visage fermé, le regard sombre, les

mains derrière le dos, il faisait les cent pas dans son éternité. Il se disait que sa vie serait meilleure sans les hommes. Il leur avait tout donné. Et d'abord l'existence. Il finissait par se demander s'il avait bien fait de les tirer du néant.

La tentation lui venait de les abandonner à eux-mêmes. On verrait bien ce qu'ils deviendraient s'il refusait tout à coup de soutenir l'univers, si la Terre cessait de tourner, si le Soleil ne les chauffait plus et ne les éclairait plus, si les lois de la physique s'effondraient brutalement, si le temps s'arrêtait.

Il fit appeler l'ange Gabriel, qui lui avait déjà, à plusieurs reprises, servi de messager auprès des hommes.

Gabriel, une nouvelle fois, descendit sur la Terre. Il s'installa chez moi. Et, pour essayer de fléchir l'Éternel, je rédigeai avec lui le rapport qui porte son nom."

M. Jean d'Ormesson, est né à Paris le 16 juin 1925, d'une famille de conseillers d'Etat, de contrôleurs généraux des finances, d'ambassadeurs de France et de parlementaires, parmi lesquels un chancelier de France et un député à la Convention nationale.

Grand prix du roman de l'Académie française pour La Gloire de l'Empire, 1971, il fut élu à l'Académie française, le 18 octobre 1973, au fauteuil de Jules Romains (12^e fauteuil).

Réservation des places :

Secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau (téléphone 02 / 508.66.43, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30 ou par fax au n° 02 / 519.85.61)

P.A.F. : membres : 200 francs, non membres : 400 francs.

Découverte du palais de Justice : sa coupole

Mercredi 22 septembre 1999 à 19 heures 30

Palais de Justice

Saviez-vous que notre Palais de Justice est doté d'un hélicoptère ? Qu'il ne possède pas une, mais bien deux coupoles, entre lesquelles se trouve un plancher et une charpente métallique ?

Saviez-vous que la restauration extérieure et intérieure de sa coupole entamée l'année dernière demandera plus de 3 ans d'études et de travaux, et coûtera plus de 250 millions ?

Saviez-vous enfin que lors de sa construction, le Palais engloutit sur 20 années, l'équivalent du budget d'un an des travaux publics de l'époque ? Le Palais occupe une surface au sol de près de 42.000 m², c'est à dire bien davantage que la basilique du Vatican, mais seuls 20 à 25% de sa surface utile sont affectés aux bureaux et aux salles d'audience.

C'est de tout cela, et de bien d'autres choses encore, que M. Johan Van Dessel, architecte et M. Guido Jan Bral, historien de l'art, appartenant tous deux au bureau B.O.A., en charge de la rénovation, nous entretiendront le mercredi 22 septembre prochain. Ils nous emmèneront ensuite par groupes, visiter la coupole, découvrir les travaux en cours, et admirer le panorama de Bruxelles qui s'offre de ses échafaudages.

Un verre de l'amitié nous remettra de nos émotions.

Participation aux frais : - stagiaires membres : 200 francs
- membres : 300 francs
- non-membres : 400 francs

Inscriptions au secrétariat de la Conférence

Tel : 02/ 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00 - fax : 02/ 519.85.61.
Le nombre de places est limité, mais si nécessaire, une deuxième visite pourrait être organisée le mercredi suivant, 29 septembre 1999, à la même heure.

Tournoi de tennis avocats - magistrats

Samedi 25 septembre 1999 à 10 h 00

Venez nous rejoindre nombreuse samedi 25 septembre 1999 dès 10 h 00 afin de comparer vos talents tennistiques à ceux d'un(e) magistrat(e) dans une ambiance des plus détendues. Nous terminerons cette journée sportive par un agréable repas, vers 19 h 30

P.A.F. :

- tournoi : 300 BEF
- tournoi et dîner : 1.200 BEF
- dîner : 900 BEF

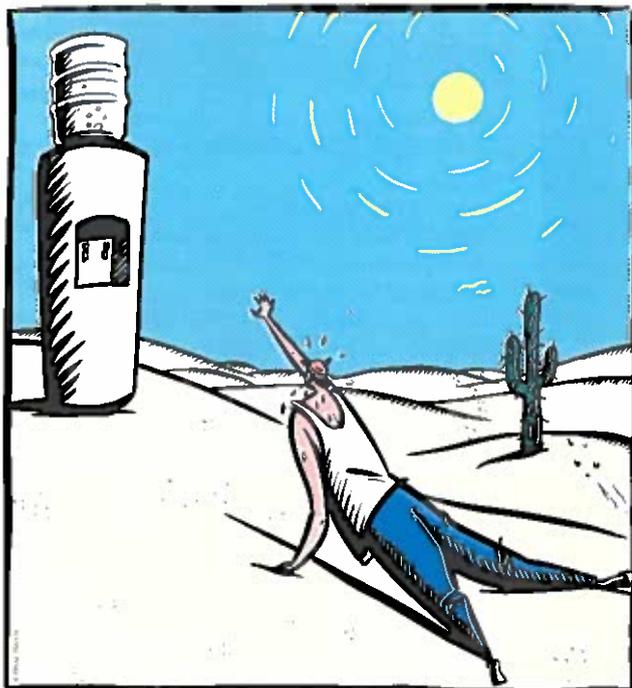
Inscriptions auprès de Madame Eliane Jockmans, avocat général près la cour d'appel de Bruxelles (tél. : 02/508.66.14) ou de

Centre Justi-sport,
rue de la Brasserie, 110 à Linkebeek

Me Marc Dal (02/551.15.32), avant le 17 septembre 1999.
Renseignements: secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau (tél. : 02/508.66.43), du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 00.



Eau pure et naturelle en permanence à portée de main



Installez une Bonne Fontaine[®], économique, écologique et facile d'emploi, les maxi-bouteilles de 22,7 litres sont remplacées en un tour de main.

The Globe Company se charge de tout le reste : installation, livraisons, enlèvement des bouteilles vides, entretien et réparations éventuelles.

Vous avez soif d'en savoir plus ?
Vous souhaitez disposer
GRATUITEMENT d'une Bonne
Fontaine[®] pendant 15 jours à l'essai?

Téléphonez tout de suite au
02/655.69.22 ou envoyez-nous un fax
au 02/655.69.23



Rue du Cerf 191 - 1332 Genval



ACTIVITÉS

Week-end au Grand-Duché de Luxembourg : le Mullerthal et la Moselle

Vendredi 1er au dimanche 3 octobre 1999



Le traditionnel week-end de détente aura lieu cette année du 1er au 3 octobre, au Grand-Duché de Luxembourg. Nous logerons dans le Mullerthal, la petite Suisse Luxembourgeoise, dans le charmant village de Larochette, à 220 kms de Bruxelles.

Le programme est le suivant :

vendredi 1er octobre :

accueil à partir de 19 heures, puis dîner buffet à l'hôtel

samedi 2 octobre :

journée : après le petit déjeuner, nous nous balladerons en voiture dans la région jusqu'à Remich, au bord de la Moselle. Là nous embarquerons pour une croisière de 3 heures. Déjeuner à bord. L'après-midi, visite des caves Bernard Massart, avant de continuer notre balade vers Echternach et Beaufort.

soir : dîner à l'hôtel, suivi d'une soirée surprise autour d'un piano bar.

Les talents de chacun seront donc les bienvenus. Envoyez nous le titre de la chanson que vous rêvez d'interpréter: le micro sera à vous.

dimanche 3 octobre :

après le petit déjeuner, nous nous rendrons dans la charmante commune de Vianden, dont durant son exil en 1871, Victor Hugo écrivait : " ... dans son paysage splendide que viendra visiter un jour toute l'Europe, Vianden se compose de deux choses également consolantes et magnifiques, l'une sinistre, une ruine, l'autre riant, un peuple !"

Le superbe manoir féodal remontant au IXème siècle, est aujourd'hui heureusement restauré, et nous aurons l'occasion de le visiter, avant de découvrir le traditionnel marché aux noix, qui se déroule chaque année, le premier dimanche d'octobre, dans les rues étroites de la ville médiévale. Après le déjeuner, nous nous séparerons, mais ceux qui le désirent pourront encore, avant de rentrer sur Bruxelles, profiter du très beau réseau de promenades aménagé dans la vallée de l'Our, ou découvrir, à proximité, la gigantesque centrale hydro-électrique de pompage de Vianden, la plus puissante d'Europe.

Adresse du séjour :

Hôtel du Château, 1 rue de Medernach, 7601 Larochette (Tél: 00.352. 83.70.09 - Fax: 00.352.87.96.36)

Participation aux frais :

pour l'ensemble du séjour sauf les visites de château :

membres en règle de cotisation :

- stagiaires : 5.250 francs (logement en chambre pour 4 personnes)

- autres membres : 5.750 francs

- enfants de moins de 5 ans : 1.000 francs

- enfants de moins de 14 ans logeant dans la chambre des parents : 2.900 francs

non membres : 6.250 francs

pour le dîner et la soirée du samedi soir uniquement :

membres en règle de cotisation :

- stagiaires : 1.250 francs

- autres membres : 1.500 francs

non membres : 1.750 francs

Autres arrangements : sur demande

Inscriptions :

Les inscriptions doivent se faire au secrétariat de la Conférence au plus tard pour le vendredi 24 septembre à 12 h 00. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception des paiements. Le nombre de participants est strictement limité.

*Palais littéraire et artistique
de Isabelle Schyns (soprano) et de Jean-Pierre Spreutels (organiste)*

Mercredi 6 octobre 1999 à 20 heures

Eglise Saint Jean-Baptiste du Béguinage

C'est dans le superbe cadre de l'Eglise Saint Jean-Baptiste du Béguinage que notre consoeur Me Isabelle Schyns, et Monsieur l'Avocat Général Jean-Pierre Spreutels, nous interpréteront des oeuvres de F. Couperin, J.S. Bach, W.A. Mozart, L. Boellman, C. Franck, G. Fauré, F. Mendelssohn et G.F. Händel.

A l'issue du concert, vous aurez l'occasion de monter au jubée, et de découvrir les orgues de l'intérieur. Un verre de l'amitié clôturera la soirée.

Participation aux frais :

- stagiaires membres : 200 francs
- membres : 300 francs
- non-membres : 400 francs

Inscriptions au secrétariat de la Conférence

Tél : 02/ 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00 - fax : 02/ 519.85.61



JOURNAL DES TRIBUNAUX

LES DOSSIERS DU

Derniers titres parus

-15%*



Paul DEINOY, Étienne BEGUIN
1999, 208 p., 1850 BEF



Thierry DELAHAYE
1999, 170 p., 1450 BEF



Dean SPIELMANN
1999, 220 p., 2150 BEF



Gilles NEUMAN
1999, 192 p., 1850 BEF

pour les abonnés
au *Journal des
Tribunaux*

*Les abonnés au JT ont la possibilité de souscrire soit un abonnement à tous les Dossiers du JT, y compris les chroniques de jurisprudence, soit un abonnement portant uniquement sur les chroniques de jurisprudence paraissant dans la collection des Dossiers du JT. Ils bénéficient alors d'une remise de 15% sur le prix de vente normal des ouvrages.

NOUVEAU

Visitez notre site Internet : <http://www.larcier.be>



LARCIER

Informations et commandes :

LARCIER c/o Accès+ sprl • Fond Jean-Pâques, 4 • 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. (010) 48 25 00 • Fax (010) 48 25 19 • E-mail acces+cde@deboeck.be

ACTIVITÉS

Journée d'accueil des stagiaires

Mardi 12 octobre 1999

Salle de la Première Chambre de la Cour d'Appel

Avis à tous les stagiaires venant de prêter serment : la journée entière vous est entièrement réservée !

Elle vous permettra, non seulement de faire connaissance avec la Conférence du Jeune Barreau, mais aussi de vous familiariser avec les labyrinthes du Palais de Justice et de ses nombreuses annexes. Nous vous emmènerons notamment auprès du tribunal de 1ère Instance, du Parquet, du tribunal de commerce, du tribunal du travail, et de la cour d'appel.

Le Président du bureau de consultation et de défense, le directeur des cours CAPA, la responsable des services sociaux du Barreau et la Caisse Privée notamment, répondront à vos multiples questions. Voici le programme de cette journée :

de 10 h 00 à 12 h 15 :

- visite du Palais, de ses annexes et de ses différents greffes

15 h 30 :

- Allocution de bienvenue par le président de la Conférence et présentation de tous les membres de la Commission

- Exposé des activités et des services de la Conférences réservés aux stagiaires

- Présentation par le directeur de la Conférence du service de placement et des exercices de plaidoiries

- Présentation d'un exercice de plaidoirie par les lauréats du prix Boels de l'année dernière

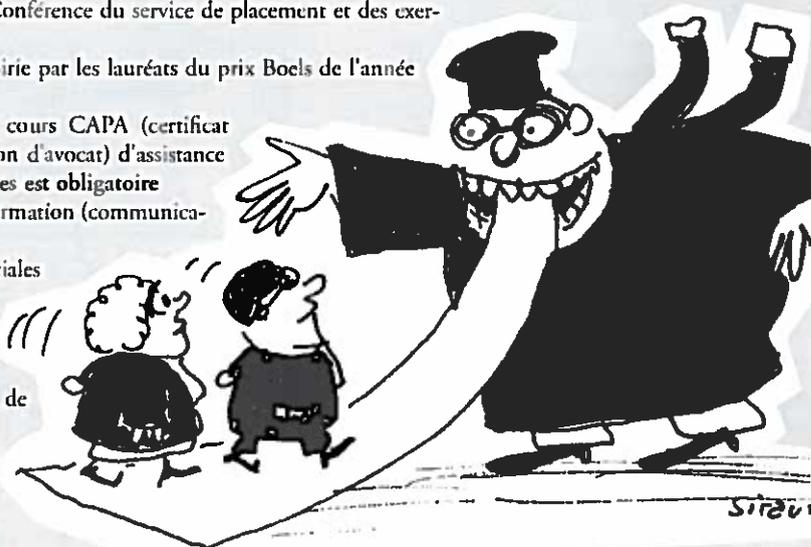
- Exposé relatif à l'organisation des cours CAPA (certificat d'aptitude à l'exercice de la profession d'avocat d'assistance judiciaire) - La présence des stagiaires est obligatoire

- Exposé relatif aux cours de vidéo - formation (communication et négociation)

- Exposés relatifs aux obligations sociales des avocats

Nous aurons ensuite l'occasion de rencontrer Monsieur le Bâtonnier et l'ensemble des membres du conseil de l'Ordre autour d'un verre de l'amitié

Une journée à ne manquer sous aucun prétexte, avant le traditionnel dîner d'accueil des stagiaires.



Soirée et dîner d'accueil des stagiaires

Mardi 12 octobre 1999 à 20 h 00

Au restaurant "La Manufacture",
Rue Notre-Dame du Sommeil n° 12-22 à 1000 Bruxelles

Prix :

Stagiaires de 1ère année : 500 francs (ou gratuit pour ceux qui se seront préalablement fait membre de la Conférence)

Membres : 1.100 francs

Non-membres : 1.500 francs

Ce dîner d'accueil est l'occasion pour les stagiaires de 1ère année et tous les amis de la Conférence de se retrouver dans une ambiance chaleureuse et décontractée. Venez-y nombreux. Un bar sera à notre disposition après le repas.

Inscriptions :

dès les premiers jours de septembre, au secrétariat de la Conférence (téléphone : 02/508.66.43, du lundi au vendredi, entre 9 h 30 et 12 h 00)



Exposition : *Europalia 99 Hongrie - Hungaria regia (1000-1800) fastes et défis*

Mercredi 20 octobre 1999 à 19 h 00



**EUROPALIA 99
HUNGARIA**

La notion d'Europe centrale fait à nouveau partie de notre vocabulaire. L'époque où nous divisons sans nuance le continent en Europe de l'Est et Europe de l'Ouest est donc révolue. Nous sommes à nouveau conscients de l'unité fondamentale ainsi que de la richesse et des variations de la culture européenne.

C'est précisément cette idée que l'exposition *Hungaria regia*, qui se déroulera du 8/10/99 au 9/01/2000, veut transmettre au plus large public. Pour ce faire, cette exposition a été axée sur trois thèmes centraux: les moments clés de l'histoire hongroise, le rôle que ce pays joue traditionnellement en tant que lieu de rencontre et de passage des cultures européennes, et les liens de la Hongrie avec nos contrées. L'exposition débute avec la fondation du Royaume de Hongrie en l'an 1000 et court jusqu'à la dislocation de l'Union dynastique de la Hongrie avec les Pays-Bas méridionaux dans les dernières années du XVIII^e siècle.

Une quarantaine de musées et collections ecclésiastiques hongroises ont prêté des oeuvres majeures à ce qui sera sans doute

la plus brillante des manifestations d'EUROPALIA 99: orfèvrerie, tableaux et sculptures, armes, costumes et manuscrits de la célèbre bibliothèque du roi Matthias Corvin...

La Conférence vous invite à découvrir cette superbe exposition parmi les premiers, par groupes accompagnés de guides, lors de la nocturne publique du 20 octobre prochain.

Réservation au secrétariat de la Conférence avant le 8 octobre 1999 (Tél : 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00)

Participation aux frais :

Stagiaires membres et conjoints : 350 francs

Membres de la Conférence : 400 francs

Non membres : 500 francs



Couronne des rois de Hongrie XIII^e siècle

Dîner des huissiers de Justice

Jeudi 21 octobre 1999 à 20 h 00

Restaurant "La Tour d'y voir", place du Grand Sablon, 8/9,
Galerie les Vieux Sablons (1er étage)

Vous connaissez les déjeuners traditionnels que la Conférence organise chaque année avec les magistrats, les notaires, ainsi qu'avec la Jeune Chambre Immobilière.

Mais avez-vous souvent eu l'occasion de partager un repas avec votre huissier ?

Vous travaillez journellement avec lui, et vous êtes certainement capable de reconnaître sa voix au téléphone. Mais le reconnaîtrez-vous en le croisant dans la rue ?

Il fallait réparer cet oubli. La Conférence vous convie donc au premier dîner des huissiers de Justice. Ce sera l'occasion de les rencontrer en dehors du stress quotidien de nos activités professionnelles. Nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre à cette occasion, et que ce dîner deviendra rapidement, lui aussi, traditionnel.

Réservations au secrétariat de la Conférence avant le 15 octobre 1999

Tél : 02/ 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00 ou par fax au n° 02/ 519.85.61

Participation aux frais : 1.400 francs



ACTIVITÉS

Prix des anciens présidents

**Pour le vendredi 22 octobre
à 12 heures au plus tard**

*Restaurant "La Tour d'y voir", place du Grand Sablon, 819,
Galerie les Vieux Sablons (1er étage)*

Le prix des anciens présidents de la Conférence du Jeune Barreau est réservé aux avocats du barreau de Bruxelles accomplissant leur première ou deuxième année de stage, soit plus précisément cette année, aux stagiaires inscrits à ce titre entre le 23 octobre 1997 et le 22 octobre 1999.

Il récompense l'auteur de la meilleure consultation écrite sur une question donnée, adressée à un client qui n'est pas forcément juriste. Les candidats déposeront deux exemplaires dactylographiés de leur consultation au secrétariat de la Conférence, pour le vendredi 22 octobre 1999 à 12 heures au plus tard. Les consultations doivent être établies de manière anonymes et être accompagnées d'une enveloppe fermée contenant l'identité de leur auteur, et le numéro de téléphone auquel il pourra être joint le soir de la délibération. La délibération aura lieu en comité restreint le mercredi 3 novembre 1999. Le lauréat se verra remettre un prix d'un montant de 25.000 francs, lors de la séance de rentrée solennelle de la Conférence du jeune Barreau en janvier 2000.

L'énoncé de la question de cette année est le suivant :

1. Monsieur André Bousin, né à Liège le 2 mai 1908, décède à Bruxelles le 17 octobre 1998. Veuf depuis plus de 20 ans et sans enfants, il a déposé en l'étude du Notaire Van Lassen un testament ainsi rédigé, entièrement de sa main :

"Je soussigné André Bousin, sain de corps et d'esprit souhaite qu'à mon décès, mon corps soit ramené à Liège afin d'y être enterré aux côtés de feu mon épouse.

Même si je n'ai eu à leur égard aucun reproche à formuler, je déshérite mon neveu Albert et ma nièce Hélène.

Conscient de leurs besoins et des mérites qui sont les leurs, je lègue :

a) mon immeuble situé 12, Rue des Patriotes, à Evere, avec les terres qui l'entourent, à l'Institut pour aveugles Brailly, situé à Ans-les-Liège ;

b) mon immeuble situé 89, Rue des Aduatiques, à Etterbeek, à l'a.s.b.l. Villages Reine Charlotte, dont l'adresse m'est inconnue ;

c) Quant à mon mobilier et au contenu de mon coffre portant le numéro 57 à la BBL, 205, avenue Louise, j'en destine la propriété à mes voisins, les époux Hannef-De Mispelaere.

Bruxelles, le 29 février 1986. "

2. Or, il apparaît que, l'année 1990 n'étant pas bissextile, la date portée sur ce testament comme étant celle de sa rédaction n'existe pas, ce qui ne permet pas de considérer qu'il a été satisfait au prescrit de l'article 970 Code civil ;

3. Au cours des dernières années, les neveux Albert et Hélène, qui, habitant auparavant à Liège, n'avaient que des rapports épisodiques avec leur oncle défunt, s'en sont par contre occupés avec assiduité et affection depuis qu'en 1990 ils sont venus s'installer à Bruxelles.

Parallèlement, les institutions désignées ont connu ces dernières années des dérives qui auraient peut-être déter-

miné le testateur à ne leur attribuer aucun legs s'il avait disposé de sa fortune non en 1986 mais plus tardivement.

4. Le neveu et la nièce ont assigné afin de faire déclarer nul le testament de leur oncle.

5. L'A.S.B.L. bénéficiaire du legs portant sur l'immeuble d'Evere (valeur estimée à 12.000.000 francs) vous consulte quant à l'opportunité de s'opposer à cette demande et quant à la possibilité de faire reconnaître le testament comme valable.



Colloque " La nouvelle procédure fiscale et sa pratique "

Sous la direction scientifique de Me Maurice Eloy

BBL MARNIX CONGRES
Auditorium Jacques Thierry
1, rue du Trône - 1000 Bruxelles

Mercredi 27 octobre 1999 à 8 h 30

La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, et le Journal L'Echo, organisent le 27 octobre 1999, un colloque intitulé " La nouvelle procédure fiscale et sa pratique "

Programme

8 h 30 : Accueil des participants

9 h 00 : Allocutions de bienvenue par M. Jacques Moulaert, président du conseil d'administration de la BBL, M. Pierre Winand, avocat, président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, et Mr Freddy Melaet, rédacteur en chef de l'Echo

9 h 20 : Introduction : L'esprit de la Réforme de la procédure : le pourquoi, le comment et son avenir, par M. Didier Reynders, Ministre des Finances

9 h 50 : La procédure administrative contentieuse et judiciaire en matière d'impôts sur les revenus, par M. Maurice Eloy, avocat, professeur à l'école supérieure des Sciences fiscales et aux facultés universitaires catholiques de Mons.

10 h 30 : Pause-café

10 h 50 : La procédure contentieuse administrative et judiciaire en matière d'impôts indirects :

- TVA et autres impôts indirects, par Mme Françoise Baltus, avocat, chargée de conférence à l'ULB

- Taxes provinciales et communales, par M. Daniel Garabedian, avocat, maître de conférence à l'ULB

11 h 40 : Les conséquences et effets pratiques de l'application du Code judiciaire à la nouvelle procédure fiscale, par Mme Jacqueline Linsmeau, avocat, professeur à l'ULB

12 h 20 : Question-time

12 h 40 : Déjeuner

14 h 30 : Le recouvrement de l'impôt : les mesures conservatoires et d'exécution, par M. Eric Boigelot, avocat, chargé de conférence à l'ULB

15 h 10 : Le nouveau protocole d'accord fixant les relations entre l'administration de la fiscalité des entreprises et des revenus (A.F.E.R.) et l'I.S.I.. L'organisation des compétences et des pouvoirs de l'A.F.E.R., par M. Jean-Marc Delporte, administrateur général adjoint des impôts.

15 h 40 : Pause-café

16 h 00 : L'obligation nouvelle de dénonciation des mécanismes particuliers par la Commission Bancaire et Financière et par l'Office de Contrôle des Assurances aux autorités judiciaires, par M. Jean-Louis Duplat, président de la Commission Bancaire et Financière

16 h 50 : Question-time

17 h 00 : Fin des travaux

Droit d'inscription :

comprenant la participation aux travaux, la pause-café, le déjeuner et l'ouvrage édité par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

- membres de la Conférence : 6.900 francs

- non membres :

avocats et magistrats : 10.000 francs

autres : 15.000 francs

- prix spécial pour étudiants et avocats stagiaires

(sans déjeuner, ni livre) : 1.500 francs

Inscriptions :

Toute personne désirant participer au colloque est invitée à compléter le bulletin d'inscription joint au présent périodique et à le renvoyer au plus tard pour le mercredi 20 octobre 1999 au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Palais de Justice, place Poelaert, 1000 Bruxelles, ou à faxer dans les mêmes délais au n° 02 / 519.85.61

Paiements :

au crédit du compte 630-0215121-34 de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, en mentionnant les références " colloque procédure fiscale ", et le nom de la personne inscrite.

Lieu :

BBL MARNIX CONGRES
Auditorium Jacques Thierry
1, rue du Trône - 1000 Bruxelles

Renseignements :

au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles
Tél.: 02 / 508.66.43 (de 9 h 30 à 12 h 00)

Ce colloque est organisé avec le soutien de la BBL



ACTIVITÉS

Cercle Marin : "Naître citoyen dans le berceau de la démocratie"

par Me Georgy Manalis

Jeudi 28 octobre 1999 à 20 h 00

(sous réserve de confirmation)
Musée d'Art Ancien - rue de la Régence, 3 à 1000 Bruxelles



La Grèce, ses îles, ses plages, son soleil... Formidable image véhiculée par des voyagistes en mal de touristes.

La Grèce, c'est aussi – en d'autres temps et lieux : les notables opposés au "petit peuple", le collège des Onze magistrats surveillant les prisons, le Tribunal du peuple organisé par les Quarante magistrats, les Trente Tyrans formant une véritable junte d'oligarques, les Jurés et leur serment des Hélistes, la Constitution des "pères" et la trahison des "fils", ...

La Démocratie athénienne a connu ses heures de gloire faisant d'elle un berceau de la civilisation. Mais elle a aussi connu des débours qui ont plongé la Cité dans un chaos sans nom. Et pourtant, dans cette cité au temps de Démosthène, s'est créé le modèle démocratique qui, grâce à ses mécanismes politiques et judiciaires bien huilés, ont donné au monde une véritable valeur positive.

Quel est aujourd'hui le sens de ce lourd héritage ? Qu'en avons-nous fait ? Les Athéniens ont-ils tout inventé ? Est-ce le meilleur des mondes ? Pour répondre à ces questions, nul autre chemin que de s'y plonger en meilleure connaissance de cause pour mieux assurer la critique, en

ce comprise de la démocratie d'aujourd'hui !

Renseignements et inscriptions :

secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau (tel. : 02/508.66.43), du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 00.

Palais littéraire et artistique " Voyages d'Abyssinie en Ethiopie "

par M. Pierre-Etienne de Fays

Mardi 9 novembre 1999 à 20 heures

Lieu à déterminer

Depuis plus de 25 ans, le notaire de Fays sillonne la planète avec une curiosité toujours renouvelée, que ce soit le bout de son jardin, l'Asie, l'Inde ou les hauts plateaux de l'Himalaya.

Il nous fera découvrir ce soir-là un pays à la fois évocateur, l'ancienne Abyssinie, et publié par le progrès, l'actuelle Ethiopie, dans laquelle il a fait trois séjours. Il nous parlera et nous montrera notamment des images des hauts plateaux abyssins, de la vallée du grand Rift, et de la ville de Harar, quatrième ville sainte de l'Islam et terre d'adoption d'Arthur Rimbaud.

Tout cela sera fait avec humour, sensibilité et bienveillance, même si parfois le notaire sait se montrer caustique.

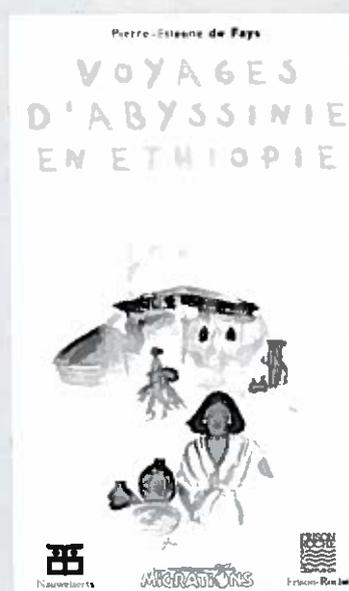
Participation aux frais :

- stagiaires membres : 200 francs
- membres : 300 francs
- non-membres : 400 francs

Inscriptions au secrétariat de la Conférence

Tél : 02/ 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00

fax : 02/ 519.85.61



Théâtre : Mata-Hari

Avant-première spéciale Conférence du Jeune Barreau
17 - 18 - 19 - 25 - 26 novembre 1999 à 20 h 15

Palais de Justice de Bruxelles

La Conférence du Jeune Barreau, présentera cet automne son quatrième procès fictif dans la salle des audiences solennelles de la Cour d'Appel de Bruxelles, les 17, 18, 19, 25 et 26 novembre 1999.

Bernard Mouffe, avocat au Barreau de Bruxelles, auteur du "Procès d'Oscar Wilde" et du "procès Landru" a repris la plume et s'est inspiré des documents historiques longtemps tenus secrets et des biographies contemporaines pour lever une nouvelle fois le voile sur le mystère, le tumulte, le panache de cette héroïne légendaire.

Après le succès de Bérénice, la troupe théâtrale du palais, sous la houlette de Florence van de Putte et de Bernard Mouffe, montera une nouvelle fois sur les planches pour vous permettre d'assister virtuellement au déroulement historique du procès de Mata-Hari mais également, d'assister aux divers épisodes de la libre quête sensuelle de cette femme amoureuse, et ce par l'intégration d'un espace scénique théâtral au coeur même de la salle d'audience.

Fausse danseuse orientale apparue dans le ciel du paris mondain de 1904, espionne naviguant entre les services secrets de l'Allemagne et de la France en guerre, Mata-Hari, mythomane inspirée rayonne dans l'imaginaire de notre siècle.

Mata-Hari dansait nue, après avoir ôté lentement ses voiles. Hollandaise à la beauté exotique, se prétendant la fille d'un brahmane et d'une bayadère, elle avait inventé le strip-tease à l'heure où Guillaume II rêvait de conquérir l'Europe. Dans un monde à feu et à sang, elle réincarrait la courtisane antique, élevant l'érotisme à la dignité d'un rituel.

Margaretha Zelle a été l'imprésario de sa propre vie, inventant un personnage à deux faces, Lady Mc Leod et Mata-Hari, avant de choisir sa dernière incarnation : H21, espionne du Kaiser et du deuxième Bureau.

Le 24 juillet 1917 s'ouvre, devant le 3ème Conseil de guerre, le procès de Mata-Hari, sous l'inculpation d'intelligence avec l'ennemi.

Après délibération, le tribunal ordonne le secret absolu : la salle est évacuée, des sentinelles sont placées à dix mètres de chaque porte. Le procès sera expédié par des juges pressés de condamner.

Le 15 octobre 1917, à la petite aube. Sur le champs de tir de Vincennes le corps de Mata-Hari tombe, criblé de balles, sur le vu d'un dossier presque vide.

Avant-première spéciale Conférence du Jeune Barreau :
le 17 novembre 1999 à 20 h 15

Prix :

Stagiaires : 400,-Frs

Membres de la CJB : 500,-Frs

Non-membres : 600,-Frs

Renseignements et réservations :

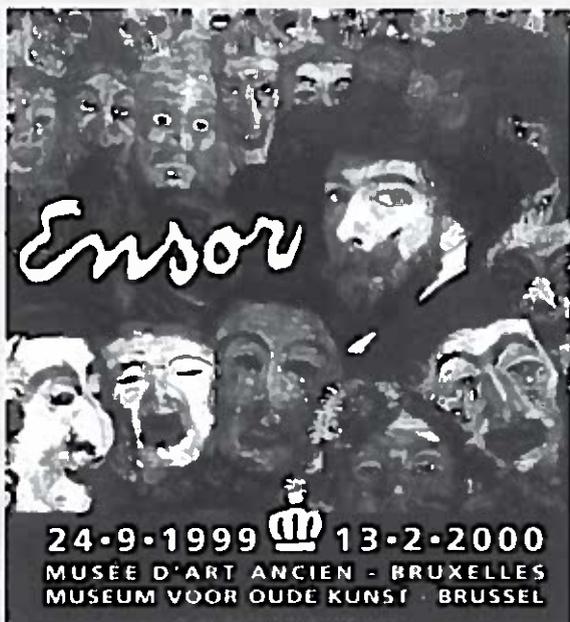
au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

Tél.: 02 / 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00.



Exposition : James Ensor, prince des peintres

Judi 9 décembre 1999 à 18 h 30 précises
(Inscriptions au plus tard le 22 octobre 1999 à 12 h 00)



Après les prestigieuses rétrospectives Paul Delvaux et René Magritte, qui ont connu le succès que l'on sait, les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique rendent hommage à James Ensor (1860-1949), à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort.

L'exposition, la première de cette importance à Bruxelles depuis celle de 1929 au palais des Beaux-Arts, rassemblera quelque 300 oeuvres de l'artiste Ostendais, provenant de musées et collections privées, surtout des peintures et des dessins, de 1876 jusqu'à son décès.

En Belgique, dans les années 1880-1890, James Ensor bouleversera les expressions picturales de son temps. Au delà de ses premiers essais naturalistes et de son intérêt pour la lumière et la palette impressionniste, il opta très rapidement pour un langage formel pré-expressionniste et une vision intérieure du monde, aux confins du rêve, de la fantasmagorie, voire de l'hallucination.

Mal compris en son temps, faisant l'objet de critiques de plus en plus virulentes de la part du monde artistique, il est considéré aujourd'hui par les historiens d'art, comme un précurseur de l'art moderne, au même titre qu'un Cézanne ou un Van Gogh.

Si, en Belgique, les titres et les honneurs ne lui furent décernés que tard dans sa vie, de nos jours son talent et son importance sont définitivement reconnus.

La Conférence vous invite à découvrir cette superbe exposition en nocturne, le jeudi 9 décembre prochain.

Dès 18 h 30, en introduction à la visite libre de l'exposition, les visites guidées n'étant pas autorisées, un guide-conférencier nous donnera quelques clés pour mieux comprendre l'oeuvre de l'artiste, à l'aide de diapositives, dans une salle qui nous sera spécialement réservée.

A 19 heures, nous aurons accès à l'exposition. Des audioguides seront disponibles pour ceux qui le souhaitent (au prix de 150 francs).

Le nombre de places étant limitées, et devant être payées à l'exposition 40 jours avant la date de visite, les réservations se feront au secrétariat de la Conférence au plus tard le 22 octobre 1999 (Tél : 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00), ces réservations n'étant valables qu'après paiement des frais au compte de la Conférence n° 630-0215121-34

Participation aux frais :

Stagiaires membres et conjoints : 350 francs

Membres de la Conférence : 400 francs

Non membres : 500 francs

+ 150 francs si vous désirez réserver un audioguide.

Colloque " Actualités du droit de la santé "

Vendredi 17 décembre 1999 à 8 h 30

Grand Auditorium de la Générale de Banque
rue de la Chancellerie, 1 - 1000 Bruxelles

Sous la direction scientifique de Me Jean Cruyplants et de Me Jean-Luc Fagnart, divers orateurs vous entretiendront de tout ce qui touche au droit de la santé, aux assurances de responsabilité et à la déontologie médicale.

Voyage : L'Égypte

Découverte du Caire, croisières sur le Lac Nasser et sur le Nil

du vendredi 28 avril au lundi 8 mai 2000

(sous réserve de confirmation)
Musée d'Art Ancien - rue de la Régence, 3 à 1000 Bruxelles

En cette fin de millénaire, quelle plus belle destination pour le traditionnel voyage de la Conférence que l'Égypte. Nous vous invitons à découvrir ou à redécouvrir ce pays fascinant, et la civilisation pharaonique, vieille de plus de 5000 ans.

Nous visiterons tout d'abord le Caire, son célèbre musée, le plateau de Guizeh et ses



pyramides, mais également le vieux Caire et son quartier copte. Nous aurons la chance d'être reçus par l'ambassadeur de Belgique dans sa résidence privée. Nous nous envolerons ensuite vers le sud, et à bord d'un nouveau bâtiment très luxueux, nous naviguerons sur le Lac Nasser jusque Assouan. Nous profiterons y de la piscine et du soleil, entre la découverte des différents sites, peu connus, entourant le lac. Après avoir visité Assouan la douce, et le temple de Philae, nous embarquerons pour une nouvelle croisière de rêve, sur le Nil cette fois, qui nous amènera jusque Louxor et la Vallée des Rois.

" La Vallée des rois... comment ce seul nom ne ferait-il pas rêver ! " écrivait Howard Carter, le découvreur de la tombe de Toutankhamon. " Ici, loin des bruits de la vie, dans cette vallée désertique, dominée par la "cime", comme par une pyramide naturelle, gît une trentaine de rois ". Nous visiterons toute la nécropole, mais aussi Abydos et Denderah, et nous assisterons au son et lumière à Karnak.

Et pour vous entourer durant tout ce périple, il y aura toute la gentillesse et l'accueil de la population égyptienne que nous nous efforcerons de compléter au mieux.

Le voyage se fera dans des conditions exceptionnelles, peu comparables avec d'autres voyages que vous pourriez vous voir proposer ailleurs. Nous logerons ainsi dans un des plus beaux hôtels du Caire. Les croisières se feront sur deux bateaux avec piscine et jacuzzi, dont toutes les cabines sont des suites, équipées de deux lits, air conditionné, salle de bain avec douche, wc et téléphone. Enfin, de nombreuses surprises et exclusivités vous seront réservées, pour que ce voyage soit chaleureux et inoubliable.

Le programme détaillé paraîtra dans le deuxième numéro de " La Conférence ", de même que les prix définitifs. Toutefois, au maximum, ceux-ci devraient être, en chambre double :

- pour les membres en règle de cotisation : 74.900 francs
- pour les stagiaires membres : 64.900 francs
- pour les non-membres : 79.900 francs

Le prix comprendra, pour un voyage de 11 à 12 jours :

- tous les vols en avion, classe économique
- tous les logements au Caire et en croisière
- tous les repas
- toutes les visites et excursions reprises au programme
- tous les transferts en autocars de luxe avec air conditionné
- l'assistance d'un guide spécialisé, en français, et d'un accompagnateur technique
- les taxes, services et TVA

Tout sera donc compris dans le prix, sauf :

- les boissons et dépenses personnelles
- les frais de visa
- les spectacles son et lumière éventuels à Karnak et Philae

- le forfait pourboire à régler sur place (personnel des bateaux, guides et chauffeurs)
- les assurances éventuelles

Les inscriptions seront prises moyennant le versement d'un acompte de 20.000 francs par personne avant le 30 septembre 1999, au compte n° 630-0295260-51 de la Conférence du jeune barreau. L'inscription sera définitive dès le paiement du 1er acompte.

Le solde sera versé par tranches successives de 20.000 francs par personne

- avant le 30 novembre 1999
- avant le 31 janvier 2000
- le solde devant être payé avant le 31 mars 2000.

La Caisse Privée se tient à la disposition de ceux qui souhaiteraient obtenir une ligne de crédit pour financer le voyage et ce à des conditions particulières. Le nombre de participants est strictement limité et il est donc vivement recommandé de s'inscrire le plus rapidement possible. Les places seront attribuées par ordre d'inscription. Le cas échéant, une liste d'attente sera constituée.

AGENDA SEPTEMBRE - OCTOBRE 1999

À INSCRIRE DÈS À PRÉSENT DANS VOS AGENDAS

Septembre 1999

- mercredi 1er septembre : prestation de serment
- mardi 21 septembre : Tribune des Grandes Conférences : M. Jean d'Ormesson
- mercredi 22 septembre : visite du Palais : sa coupole
- samedi 25 septembre : tournoi de tennis avocats-magistrats

Octobre 1999

- 1er au 3 octobre : week-end de détente au G.D. de Luxembourg
- lundi 4 octobre : prestation de serment

et en bref pour les mois suivants

- mercredi 3 novembre : dîner des anciens présidents
- mardi 9 novembre : palais littéraire et artistique de M. Pierre-Etienne de Fays
- mercredi 17 novembre : avant-première spéciale Jeune Barreau de Mata-Hari
- les 18, 19, 25 et 26 novembre : représentations de Mata-Hari au Palais

- mercredi 6 octobre : palais littéraire et artistique de Me. Isabelle Schyns et M. Jean Spreutels

- mardi 12 octobre : journée et dîner d'accueil des stagiaires

- mercredi 20 octobre : exposition : Europalia Hongrie

- jeudi 21 octobre : dîner avocats-huissiers de justice

- vendredi 22 octobre : date limite inscriptions pour exposition James Ensor et pour la remise des consultations pour le prix des anciens présidents

- mercredi 27 octobre : colloque " La nouvelle procédure fiscale et sa pratique "

- jeudi 28 octobre : cercle Marin de Me Georgy Manalis

- mercredi 1er décembre : St. Nicolas au Palais

- jeudi 9 décembre : exposition James Ensor

- vendredi 17 décembre : colloque " Actualités du Droit de la santé "

- vendredi 14 janvier 2000 : séance solennelle de rentrée

- du vendredi 28 avril au lundi 8 mai 2000 : voyage en Egypte

Petites informations

Petites annonces dans "La Conférence"

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désirez louer un bureau, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes, ...

Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence.

Prix exclusivement réservé aux avocats : 1.000 francs pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces).

Pour toute autre annonce, adressez-vous à RP&C.

Suggestions pour "La Conférence"

Vos suggestions et vos contributions sont les bienvenues. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet, faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs, rédiger un billet d'humeur ou un écho, nous serions heureux de publier votre contribution. Merci de contacter à cet égard Me Loïc Peltzer (tél.: 02/626.22.00 - fax : 02/626.22.55).

Groupements et associations

La Conférence du jeune barreau centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si ce service vous intéresse, vous pouvez utilement prendre contact avec le vice-président de la Conférence, Me Xavier Grognard (tél.: 02/736.21.24 - fax : 02/735.91.36).

Service de placement des stagiaires

La Conférence du jeune barreau met à votre disposition un service de placement destiné à centraliser les demandes et les offres de stage au barreau. Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec le directeur de la Conférence, Me Jean-Marc Gollier (tél.: 02/538.68.69 - fax : 02/538.68.67).

Association d'avocats établie avenue Louise, 203, dispose de plusieurs bureaux à louer, de dimensions diverses, très lumineux, à des conditions intéressantes.

L'association dispose d'une infrastructure complète (secrétariat, centrale téléphonique, télécopie, bibliothèque, salle de conférence, bureaux de stagiaire, photocopieuse...)

Pour renseignements : Tél: 640.13.73. - Fax : 640.10.34.

Cotisations

Le paiement d'une cotisation permet de participer à l'ensemble des activités de la Conférence et de bénéficier, pour la plupart d'entre elles, de prix réduits. En outre, seuls les membres effectifs en règle de cotisation sont admis à participer aux élections en fin d'année.

Pour l'année judiciaire 1998-1999, les cotisations sont les suivantes :

membres effectifs :

- avocats stagiaires : 500 francs
- avocats inscrits au tableau :
 - moins de 10 ans de barreau : 1.900 francs
 - 10 ans de barreau et plus : 2.900 francs

membres affiliés :

- conjoints non avocats de membres effectifs :
 - conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 500 francs
 - conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 1.900 francs
- membres de la communauté judiciaire : 3.400 francs
- autres sympathisants : 3.900 francs

A verser au compte n° 630-0215121-34



Traductions juridiques

Conclusions, requêtes, assignations,
jugements, expertises
Traductions jurées

SPÉCIALITÉ : ALLEMAND ET ANGLAIS

T. 02/345.10.15 • F. 02/344.03.79
e-mail : andr.josten@skynet.be

74, avenue des Armées • 1190 Bruxelles

AGENDA

DES FOURNISSEURS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

LOGICIELS SPÉCIALISÉS

AISE CENTER **MEMLEX**
(AVOCATS)

DOC • NOVELL • WINDOWS • OS/2

Chaussée Solvay 4 • 6061 Montignies-sur-Sambre
Tél. : 071/30 36 15 • Fax : 071/30 70 22
E-mail : aisecen@ihm.net

Avonca

La qualité à la portée de tous

sa TCM SYSTEM
112 Bd Lanabermont • 1030 Bruxelles
Tél. : 02/242 95 25 • Fax : 02/216 58 69
<http://www.avonca.be>
E-mail : avonca@tcm-system.be

CICERO
LawPack

N°1 des logiciels pour avocats
Voir annonce page 14

INFORMA Europe
Lavegemstraat 8 • 1861 Wolvenstem
N° vert : 0800 91 080
Fax : 02/272 03 85

JURISOFT
plus

Logiciel intégré sous Windows
Distribué par SERVISOFT sprl
Rue de la Semence 29 bte 8 • 1080 Bruxelles
Tél. : 075/27 63 12 • Fax : 02/415 81 77
E-mail : servisoft@servisoft.be
<http://www.servisoft.be>

LA solution informatique
pour la gestion
de votre cabinet
d'avocat

EXel
Win

PYRAMIQUE SA
Rue aux Laines, 6 • 1050 Bruxelles
Tél. 02/501 99 07

TRADUCTEURS JURÉS

Alias
Languages

Toutes langues - délais rapides

101 Bld Saint-Michel • 1040 Bruxelles
Tél. : 02/735 55 95 • Fax : 02/733 67 28
E-mail : info@aliaslanguages.be

Cha vanal
TRADUCTION

TOUTES TRADUCTIONS JURÉES OU NON
TOUTES LANGUES
VANKEIJENBERGH • LANCIEVS

Chaussée d'Alseberg 848 • B-1180 Bruxelles
Tél. : 02/376.10.98 • Fax : 02/376.94.30
E-mail : 113354.3600@compuserve

FOURNITURES DE BUREAU

S.A. ODENDHAL

Tout pour le bureau

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02/512 13 83 • Fax : 02/511 42 93
E-mail : odendhal@skynet.be

RESTAURANT

LA TOUR D'Y VOIR

*A 5 minutes à pied du palais de Justice,
au cœur du Grand Sablon,
dans une chapelle du XIV siècle !*

1er étage, galerie "Les Vieux Sablons"
Place du Grand Sablon, 8/9 • 1000 Bruxelles
Tél. : 02/511 40 43 • Fax : 02/511 00 78

TRAITEUR

LES FRÈRES
DEBEKKER

11 Rue Charles Chaplin
1050 Bruxelles
Tél. : 02/511 40 43 • Fax : 02/511 00 78

INTERNET BANKING



DÉTECTIVE

GOFFIN - BERNARD

Groupeement de Détectives Privés

Détectives privés agréés par
le ministère de l'Intérieur

16 av. Winston Churchill, bte 10 • 1180 Bruxelles
Tél. : 02/346 61 05 • Fax : 02/345 47 11
E-mail : goffin.associés@skynet.be

ARCHIVAGE

Archivage externe
Hays Information
Management

147 Woluweaan • 1831 Diegem
Tél. : 02/712 20 20 • Fax : 02/712 20 39

DESTRUCTION D'ARCHIVES

Shred-it

Unique en Belgique
Destruction d'archives sur site

Chaussée de Waterloo 1379 • 1180 Bruxelles
Tél. : 0800/25052 • Fax : 02/375 23 35
E-mail : shredit@skynet.be

SERVICE COURRIER

Hays DX

1 Place Thomas Balis • 1180 Bruxelles
Tél. : 02/511 40 43 • Fax : 02/511 00 78

Luxe, calme et volupté



Laque métallisée et intérieur cuir, ABS, double airbag, airbags latéraux, Traction Control System, verrouillage centralisé télécommandé, système antivol par clé codée, cruise control, airco automatique avec filtre à pollen, réglage électrique de la colonne de direction, siège conducteur réglable électriquement (avec double mémoire), sièges avant chauffants, radio RDS avec changeur 6 CD... la Legend est conçue autour d'un objectif limpide: tout vous donner.

Honda Legend • 3.5i V6 VTEC • 1.695.000 BEF 21 % TVAC (42.017,55 €)

LEGEND



HONDA

F i r s t m a n , t h e n m a c h i n e

Autos Sélection

Rue Vanderkindere 240
1180 Bruxelles
02/346.70.03

Belgica Auto

Chaussée de Vleurgat 73
1050 Bruxelles
02/640.91.30

Ring Motor

Rue Scheutveld 69
1070 Bruxelles
02/524.16.14

Woluwe Motor

Rue Sombre 28
1200 Bruxelles
02/771.36.85